



É T U D E I N I T I A L E

Etat des lieux - Mécanisme de suivi & d'évaluation

Programme

COMMUNICATION SOCIALE, PARTICIPATION POLITIQUE
ET GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE POUR L'HABILITATION DES FEMMES AU MAROC
2006 - 2007

Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes
UNIFEM

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles utilisés	4
Introduction	5
PREMIERE PARTIE	
Etat des Lieux : analyse de la situation - état des connaissances - principaux enjeux	8
1. Analyse de la situation	8
1. Contexte général	8
2. 1 ^{ers} bilans de l'application du Code de la famille	11
2. Etat des connaissances	13
1. Vue d'ensemble sur les connaissances et l'application du Code de la famille	13
2.1.1. Point sur les produits d'information, sensibilisation et communication	13
2.1.2. Point sur les problématiques/questions liées à l'application du Code de la famille	15
2. Vue d'ensemble sur le processus de la représentation politique et la gendérisation de l'administration publique	17
2.2.1. Acquis, points critiques et zones de flou	17
3. Principaux enjeux du processus des réformes	20
3.1. Identification et définition des principaux enjeux du processus des réformes	20
3.2. Positionnement stratégique des enjeux du programme/projets	21
DEUXIEME PARTIE	
Mécanisme de suivi & évaluation	24
1. Justification	24
1.1. Rappels	24
1.2. Une démarche progressive, des conditions de réussite	25
1.3. Avantages du suivi & évaluation participatif	26
2. Choix et classification des indicateurs	27
2.1. Choix des indicateurs	27
2.2. Classification des indicateurs	28
3. Conception du mécanisme de suivi & évaluation du programme	32
3.1. Le mécanisme de suivi & évaluation	32
3.2. Le tableau de bord du suivi	33
3.3. Autres outils de suivi & évaluation	36
3.3.1. Rapport semestriel du projet	36

3.3.2. Bilan annuel du programme	38
3.3.3. Grille d'évaluation du programme	40
3.4. Atelier d'acquisition de compétences en suivi & évaluation	44
Annexes	45
A.1 : Termes de référence	
A.2 : Note méthodologique	
A.3 : Plan de travail	
A.4 : Rapport de synthèse de l'atelier de lancement du programme (Rabat, 2/3 mars 2006)	
A.5 : Documents consultés	
A.6 : Liste des personnes rencontrées	

Liste des sigles utilisés

ADFM	:	Association Démocratique des Femmes du Maroc
AEFE	:	Association Ennakhil pour la Femme et l'Enfant
AMC	:	Associations de Micro Crédit
AMVEF	:	Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes
ANARUZ	:	Réseau National des Centres d'Ecoute des Victimes de Violence
CEDAW	:	Committee on the Elimination of Discrimination against Women
CDG	:	Centre des Droits des Gens
CPP	:	Code de Procédure Pénale
DH	:	Dirham
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PAIFD	:	Plan d'Action pour l'Intégration des Femmes au Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PF	:	PlanetFinance Maroc
RTM	:	Radio, télévision Marocaine
2M	:	2 ^{ème} chaine de télévision Marocaine
UNIFEM	:	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Introduction

1. Bref rappel des termes de références

La présente Etude initiale s'inscrit dans le cadre du programme Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc (2006-2007) initié par le Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes – UNIFEM.

Les termes de référence de la mission précisent que : « le consultant/E mènera une étude initiale devant servir de base à l'identification d'un mécanisme et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme».

Il est également précisé dans la commande que le consultant/E devra :

- « élaborer une note méthodologique pour la réalisation de l'étude initiale et le développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- « participer à un atelier de réflexion avec les partenaires du programme pour affiner la note méthodologique ;
- « réaliser une étude initiale visant :
 - 1) à mesurer le niveau actuel des connaissances dans les domaines d'activités du présent programme en vue de pouvoir mesurer les acquis ;
 - 2) proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme pour l'accompagnement des partenaires. »

Sur la base de la définition des tâches et responsabilités, le consultant/E est appelé à réaliser l'étude initiale devant servir de base à la construction d'un mécanisme de suivi & évaluation du programme. Il s'attachera notamment à :

- s'assurer le respect des termes de référence et utilisera les approches appropriées pour mener à bien l'étude initiale et le mécanisme de suivi & évaluation ;
- participer activement à l'atelier des partenaires du programme pour l'affinement de la note méthodologique ;
- exploiter les éléments des expertises précédentes pour réaliser l'étude initiale ;
- mettre au point une typologie pertinente d'indicateurs de suivi et d'évaluation des résultats ;
- mettre en place un mécanisme de suivi & évaluation participatif devant permettre aux différents partenaires : i) de réussir une bonne gestion de leur projet ; ii) de dégager les aspects positifs et négatifs dont il faudra tenir compte dans l'évolution de celui-ci ; et, iii) d'assurer, par là, la durabilité des résultats du projet à long terme.

2. Objectifs de la mission

La mission concerne la réalisation d'une étude initiale dont les deux objectifs principaux sont :

- mesurer le niveau actuel des connaissances dans les domaines d'activités du présent programme en vue de pouvoir mesurer les acquis [Première partie : Etat des lieux] ;
- proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme pour l'accompagnement des partenaires du programme [Mécanisme de suivi & évaluation].

Encadré 1
Définition de la Communication sociale

La communication sociale, au sens strict, se définit comme l'ensemble des actes de communication qui visent à modifier des représentations, des comportements ou à renforcer des solidarités. On peut distinguer trois objectifs :

- Informer sur des problèmes sociaux, afin de faire prendre conscience, de redonner du pouvoir aux individus.
- Transmettre des valeurs pour renforcer des réseaux de solidarité.
- Modifier des idées ou des comportements à risque pour les personnes ou la collectivité.

Ce type de communication va à l'encontre de l'opinion du destinataire du message, contrairement à la publicité (communication produit), puisqu'on désire la modifier. Or, la plupart des études sur les effets de la communication mettent en avant le renforcement de l'opinion du récepteur. Aussi, la communication nécessite-t-elle, d'une part, du temps et, d'autre part, une articulation entre une campagne médiatique, afin de rendre visible le problème abordé et une proximité avec les personnes concernées afin d'agir par la relation et le dialogue.

A.-L. Haering, *Trait d'union : la communication associative en pratique*, ed. IES, Genève, 1995.

3. Méthodologie de l'étude¹

Plutôt que de centrer l'étude initiale sur la recherche d'une information exhaustive, le consultant a pris le parti de combiner différents moyens d'observation et d'analyse dont les résultats seront croisés, pour compenser le risque propre de biais de chacune d'entre elles. La méthodologie proposée avait pour fonction d'apporter le maximum de sécurité à la démarche à travers la triangulation des sources d'information et d'analyse.

La méthodologie proposée a consisté à recueillir, traiter et analyser l'information et les données relatives au projet fournies et produites par les différents partenaires impliqués dans le projet et les bénéficiaires des activités engagées depuis 2003.

L'étude initiale est basée sur trois types de sources et d'information et trois types d'outils de collecte et d'analyse des données. Elle s'appuie sur les trois approches complémentaires suivantes :

Analyse de la documentation pertinente du projet

L'analyse documentaire est axée sur les principales activités réalisées avant le démarrage du programme. Cette méthode nous fournira ainsi les éléments d'information pour mesurer l'état actuel des connaissances dans les domaines d'activités du programme. L'analyse documentaire a porté sur la documentation pertinente du programme. Il s'agit principalement du document du projet, documentation produite par les partenaires, publications de la presse, ou toute autre documentation pertinente (cf. annexe 4 : Documents utilisés).

L'analyse documentaire a utilisé les données des actions engagées par les partenaires précédemment.

L'examen analytique de la documentation produite dans le cadre du programme a permis de recenser les questions qui doivent être prises en compte dans le cadre de la mise en place du mécanisme de suivi & évaluation.

¹ Pour plus de détails sur la méthodologie de l'étude voir l'annexe 2 *Note méthodologique et plan de travail*.

Entretiens avec les principaux partenaires du programme

Des entretiens individuels structurés auprès des principaux partenaires du programme ont été organisés en vue de :

- compléter et d'affiner les données documentaires analysées ;
- recenser et analyser les effets positifs du processus en cours sur les bénéficiaires et leurs proches (familles, milieu professionnel, etc.) ;
- dégager les « facteurs de non-effets » constatés et relevés par les bénéficiaires des différentes campagnes engagées précédemment par les partenaires.

Des guides d'entretien ont été élaborés pour mener à bien l'enquête auprès des personnes interviewées (cf. annexe 5 : liste des personnes rencontrées).

Enquête exploratoire par observation participante

L'enquête auprès des bénéficiaires a été remplacée par l'enquête exploratoire par observation participante. Cette enquête a consisté à participer à deux ateliers de démarrage d'activités:

- Atelier organisé par le Centre des Droits des Gens à Sidi Kacem (18-19 avril 2006) ;
- Atelier organisé par Planet-Finance à Casablanca (19 avril 2006).

Ce choix méthodologique avait plusieurs avantages, notamment :

- observer les activités, les résultats ou d'autres aspects de l'étude dans leur cadre naturel (activités des partenaires du programme) ;
- de recueillir de l'information de première main afin de mesurer l'état des connaissances par catégories de bénéficiaires (milieu rural, micro crédit, etc.) ;
- vérifier les données recueillies antérieurement dans le cadre des entretiens avec les partenaires du programme ou l'analyse documentaire.

PREMIERE PARTIE

Etat des lieux : analyse de la situation - état des connaissances - principaux enjeux

1. Analyse de la situation

1.1. Contexte général

Le Maroc est engagé, depuis quelques années, dans un processus de mutations rapides et de transformations profondes. Ce processus est d'une telle ampleur qu'on peut qualifier le Maroc aujourd'hui de pays de toutes les transitions : transition démocratique, transition économique, transition démographique, transition sociologique et culturelle.

- Sur le plan politique et institutionnel

La transition démocratique est attestée par des réformes majeures visant à approfondir et à accélérer le processus démocratique, à affirmer la primauté du droit et la défense des droits de l'homme en général, et particulièrement les droits de la femme, de l'enfant et des catégories sociales fragiles (handicapés, personnes âgées, personnes pauvres ou exclues).

- Sur le plan économique

La transition est marquée par l'ouverture de l'économie nationale et son intégration progressive dans l'économie mondiale. Cette dynamique d'ouverture a été jalonnée par des étapes successives de libéralisation des échanges : accord OMC, accord d'association avec l'Union européenne, accord de libre échange avec les Etats-Unis, la Turquie, et plus récemment avec la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte (et d'autres accords en cours de négociation).

- Sur le plan social

En 20 ans, des progrès notables ont été accomplis, attestés par l'évolution positive de la plupart des indicateurs sociaux et socioéconomiques. Mais les progrès enregistrés sont constamment meilleurs en milieu urbain qu'en milieu rural où les déficits sociaux persistent s'accompagnant d'une recrudescence de la pauvreté rurale observée dans la décennie 90. Pourtant depuis le milieu de cette décennie, les dépenses publiques dans les secteurs sociaux ont connu une forte progression, particulièrement dans le milieu rural et les provinces défavorisées.

- Sur le plan démographique

La transition démographique que connaît le Maroc va s'achever plus tôt que prévu. Le déclin progressif de la fécondité se poursuit et le vieillissement progressif de la population va considérablement s'accélérer à partir de 2020, date à laquelle les nombreuses cohortes du baby boom nées dans les années 60 vont franchir le cap des 60 ans.

- Sur le plan sociologique et culturel

Des transformations en profondeur traversent la société marocaine. Ces transformations dont certaines sont positives et d'autres le sont moins, sont la rançon en quelque sorte de la modernité et de la modernisation des mœurs. Elles affectent les modes de vie, les modes de consommation, les structures familiales. Elles revêtent parfois la forme de mécanismes d'autorégulation sociale sous la pression des difficultés économiques que connaissent les ménages.

Mais s'il est un constat partagé par beaucoup de marocains, c'est celui de l'importance des années 2000 dans l'évolution sociale actuelle du Maroc. En effet, elles ont marqué de leurs empreintes l'histoire du Maroc, ouvrant les perspectives des droits humains, notamment ceux des femmes².

Encadré 2
Les réformes engagées depuis 2002

Depuis l'année 2002, le rythme des réformes s'est accéléré pour toucher des textes importants et vitaux pour les droits des femmes : Code de procédure pénale (2002), Code du travail (2003), Code pénal (2003), et Code de la famille (2004).

Les avancées enregistrées durant cette période inscrivent le Maroc dans une perspective de progrès très appréciable dans le contexte régional. Ces avancées sont d'autant plus significatives qu'elles sont le fruit, en grande partie, des luttes et mobilisation du mouvement des femmes et du dynamisme de la société civile au Maroc.

Toutefois, plusieurs discriminations et lacunes subsistent encore dans les lois et dans les pratiques juridiques à l'encontre des femmes. Le nouveau code de la famille, La Moudawana, a constitué une réponse significative à ce défi. D'autres mesures d'accompagnement sont nécessaires pour qu'il ait un impact transformateur de la réalité et du vécu des femmes et des hommes.

Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume du Maroc, Rapport thématique : Société, Famille, Femmes et Jeunesse, Rapporteur : Rapporteur Rahma Bouriqia., janvier 2005, page : 52.

Le nouveau Code de la famille promulgué en 2004 constitue une étape importante dans la tendance lourde des réformes des droits humains au Maroc. Il s'agit d'un texte social majeur. Les principaux acquis du nouveau Code se retrouvent dans :

- L'égalité et la co-responsabilité des époux ;
- Le renforcement de l'effectivité des dispositions de la nouvelle loi ;
- L'égalité en matière de mariage fixé à 18 ans pour l'homme et la femme ;
- La tutelle matrimoniale optionnelle pour la femme majeure ;
- La réglementation de la polygamie ;
- La réglementation du divorce, notamment le divorce consensuel et pour mésentente profonde (Chiqaq) ;
- La répartition des biens acquis pendant le mariage entre les époux ;
- Le renforcement du droit de garde de la mère ;
- L'introduction de dispositions spécifiques pour les droits de l'enfant.

Ces acquis du nouveau Code de la famille comme ceux de la réforme de la présentation politique sont, toutefois, confrontés aux défis de la mise en œuvre des nouvelles dispositions et surtout à leur applicabilité. Le Code de la famille est en soi, un progrès remarquable ; la modification du mode scrutin électoral et l'instauration des quotas féminins dans la représentation politique aussi. Ces deux avancées, pour positives qu'elles soient, ne suffisent pas à améliorer significativement la position des femmes dans la société et leur pleine participation au développement.

² Voir :

- Rabéa Naciri, « Les droits des femmes », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.
- Rabéa Naciri, « Le mouvement des femmes au Maroc », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.

En effet, deux ans après la promulgation du Code de la famille et l'entrée des femmes au Parlement, les premiers bilans sont mitigés, parfois incertains.

Encadré 3 Repères

1999-2000	Plan d'Action pour l'Intégration des Femmes au Développement.
12 mars 2000	Marches de Rabat et Casablanca au sujet du PAIFD.
2001	Mise en place de la Commission de la révision de la Moudawana composée de Oulémas, magistrats et acteurs de la société civile.
2001	Elaboration de la stratégie de lutte contre la violence contre les femmes.
18 janvier 2001	Ratification et publication de la Convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
2001	Ouverture des postes de responsabilités aux femmes de la fonction publique.
2002	Révision de la loi organique de la Chambre des représentants et adoption du scrutin de listes.
2002	Elections législatives 2002 : liste nationale de 30 sièges aux femmes ce qui a permis de porter la représentation féminine à 10%.
2002	Création du fonds de garantie de paiements des pensions alimentaires pour les mères divorcées.
2002	Révision du Code de procédure pénale (CPP) permettant aux femmes mariées d'accéder à la justice dans les mêmes conditions que leurs époux.
2002	35 femmes font leur entrée au Parlement et trois sont nommées ministres.
2002	Loi n° 37-99 portant sur l'état civil.
2003	Révision du Code du travail : i) principe de non discrimination en matière des salaires ; ii) harcèlement sexuel sur les lieux de travail ; iii) congé de maternité (14 semaines au lieu de 12).
Juillet 2003	Révision partielle du Code pénal : i) suppression de la discrimination homme / femme en matière des peines en cas de meurtre commis par l'un sur l'autre ; ii) aggravation des sanctions en cas de coups et blessures entre époux ; iii) incrimination du harcèlement sexuel (abus d'autorité).
10 octobre 2003	Discours Royal sur la réforme du code de la famille
5 février 2004	Promulgation du Code de la famille

Les réformes des droits des femmes au Maroc sont-elles entrées dans la phase de l'introspection et du questionnement ? Quel bilan peut-on faire de l'application des réformes alors que l'on sait que les résistances - aussi bien dans la société, le système judiciaire que dans la classe politique - existent ? Comment s'engager alors dans ce processus de l'égalité des sexes alors que la société marocaine a accumulé de nombreuses discriminations (analphabétisme, revenus, pauvreté, précarité, risques sanitaires, etc.) pénalisant particulièrement les femmes ?

1.2. 1^{ers} bilans de l'application du Code de la famille

Au terme de deux années de mise en œuvre du nouveau Code de la famille, est-il possible de tirer des enseignements fiables et utiles pour améliorer l'applicabilité des dispositions de la loi ou introduire les modifications si c'est nécessaire ? Quels degrés de connaissances ont les principaux concernés par l'application du Code de la famille ?

Quels bilans ?

Les 1^{ers} bilans de la mise en application du Code de la famille peuvent être distingués en deux types de produits :

- les bilans informatifs des médias (presse, radio, TV et internet) ;
- les rapports, recherches ou études thématiques et manifestations scientifiques.

Les bilans informatifs (presse, radio, TV, internet) :

La presse, la TV marocaine et certains sites web ont fait le bilan d'application du Code de la famille pendant les deux dernières années (2004-2006)³.

Généralement, les dossiers réalisés ou les articles écrits sur le Code de la famille par les médias découvrent les difficultés de la mise en applications de la nouvelle loi. Les termes utilisés par la presse généralement trahissent à la fois la surprise et l'inquiétude face à la complexité d'une réforme de la société marocaine toute entière : l'épreuve de terrain, l'épreuve du réel, polémiques, résistances, etc.

Parfois, les argumentaires sont tout simplement orientés. C'est le cas du journal Attajdid, qui a consacré deux dossiers à la question de l'application du Code de la famille, ainsi que deux spéciaux critiques et de l'approche genre et du projet Leadership Féminin (World Learning). Il est à remarquer que les titres de l'édition du 2 février 2006 de ce quotidien mettent plus l'accent sur l'inadaptation de certaines dispositions de la loi :

- le non-effet de la réforme particulièrement dans le cas de la tutelle : « Deux ans après la promulgation du Code de la famille... le pourcentage du mariage sans tuteur ne dépasse pas 5% » (alors que le Ministre de la justice parle de 14,5%) ;
- les effets pervers de certains facteurs sociaux sur l'application de la loi : « L'ignorance augmente le pourcentage du Chiqaq », « Les subterfuges pour contourner l'interdiction de la polygamie » ;

³ Il est possible de donner quelques titres pour illustrer le constat embrouillé ou médusé chez les médias après deux ans de mise en oeuvre des dispositions de la nouvelle loi :

- Moudawana : un bilan en demi-teinte (Le Journal Hebdomadaire, 4-10 février 2006).
- Moudawana : Et si les juges étaient trop conservateurs (L'Economiste, 20/12/2005) ;
- Controverse sur la Moudawana : Qui faut-il croire ? (L'Economiste, 3/3/2005) ;
- La Moudawana en peine sur le terrain (La Nouvelle Tribune, 21/10/2004) ;
- Bilan de deux ans de l'application de la Moudawana (2M, Moubacharat Maa Koum, 15/3/2006) ;
- La Moudawana a deux ans : Mariages, bilans et résistances (L'Economiste, 8/3/2006) ;
- La Moudawana à l'épreuve du terrain, (www.info/articles, 3/7/2005) ;
- Un an après la Moudawana à l'épreuve du réel (Tel Quel, n° 166, mars 2006) ;
- La loi, à elle seule, elle ne suffit pas... (La Nouvelle Tribune, 3/2/2005) ;
- Code de la famille : Bilan et polémiques (Le Reporter, 26/2/2006).

- l'applicabilité conditionnée du Code de la famille : « La bonne application du texte nécessite une justice transparente et l'éducation de la société ».

Mais d'une façon générale, l'investigation journalistique a fait défaut, particulièrement sur les degrés de connaissance et d'appropriation des nouvelles dispositions de la loi. Il est arrivé même que, parfois, les journalistes se basent pour faire leur bilan sur des données d'enquête controversées. C'est le cas de l'Economiste qui a utilisé l'enquête de la Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes (mai 2005)⁴.

Rapports, recherches ou études thématiques et manifestations scientifiques :

L'application du Code de la famille a fait aussi l'objet de rapports, recherches ou études thématiques et manifestations scientifiques. Sans être exhaustif, il est possible de mentionner :

- Les communautés face au nouveau code de la famille : Approche socioculturelle (Projet Leadership Féminin, World Learning Maroc, US Middle East Partnership Initiative, Décembre 2005).
- Aurélie Dammame, Le genre à l'épreuve du développement au Maroc : Discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets. Thèse des Doctorat de l'Université d'Orléans, septembre 2005.
- L'application du code de la famille : acquis et défis, Association Marocaine de la lutte contre la Violence contre les Femmes (AMVF), UNIFEM et PNUD.
- Rabéa Naciri, « Les droits des femmes », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.
- Rabéa Naciri, « Le mouvement des femmes au Maroc », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.
- Min Moudawant al Ahwal Achakhssia ila Moudawanat Al Oussra : Ayou Jadid, Travaux de la journée d'étude organisé par l'Association Al Hidn, 2005.
- Journée d'étude sur la femme et ses droits organisée par la Chaire UNESCO en collaboration avec la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (Rabat), 29 mars 2006.
- Le Code de la famille en migration : quelle compréhension et quelle pratique ?, colloque international organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, 25-26 février 2006.
- Code de la famille : bilan préliminaire, journée d'étude organisée par le Secrétariat d'Etat chargée de la famille, de l'enfance et des handicapés, 14 octobre 2004.
- Réforme du statut de la femme au Maroc : changement de texte et statu-quo au contexte, Laila Hamili, mars 2006.

Pour l'essentiel, ces bilans et études viennent rappeler au moins trois constats importants :

- d'abord, qu'il est indéniable que le Maroc s'est engagé dans un processus important et irréversible de réformes, notamment des droits humains des femmes ;
- ensuite, qu'il est bien difficile de changer le vécu familial des femmes marocaines, particulièrement celles exposées aux pires discriminations et violences, les femmes pauvres et en situations précaires;
- enfin, que les comportements et attitudes, normes et valeurs du « non-changement » traversent encore, fortement, aussi bien la société marocaine que le système judiciaire.

⁴ Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes, Rapport annuel sur l'application du code de la famille, mai 2005.

2. Etat des connaissances

2.1. Vue d'ensemble sur les connaissances et l'application du Code de la famille

2.1.1. Point sur les produits d'information, sensibilisation et communication

Outils d'information :

Concernant le Ministère de la justice :

- Moudawanat Al Ousra (arabe), s.d.
- Dalila mali li Moudawant Al Ousra s.d.
- Guide pratique du Code de la famille (français), s.d.
- Al Mouktadayat al jadida min khilal ajwibat wazir al adl wa al awka, s.d.
- Dépliants sur le Code de la famille (arabe, juin 2004 ; français, janvier 2005)

[Thèmes des 8 dépliants : le mariage, le divorce, le divorce judiciaire, la prise en charge des enfants abandonnés (Kafala), la garde de l'enfant, la pension alimentaire, le mariage et divorce des MRE, la capacité et représentation légale].

Concernant les associations et autres organisations :

- Manuel sur les droits de la femme
(Association El Amane et Global Rights), 11 novembre 2004).
- Poster : Les femmes dessinent la Moudawana
(Global Rights et 9 associations partenaires), 2004.
- Dépliant qui explique le nouveau code de la famille
(Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes), mai 2004.
- Moufida
CDs de vulgarisation de certaines dispositions du nouveau Code de la famille, (Association Zakoura pour le Microcrédit, 2005-2006).

Campagnes de communication et de sensibilisation :

Concernant les associations et autres organisations :

- Campagne de communication Grand public
(Association Démocratique des Femmes du Maroc), du 02 mai au 30 mai 2005.
- Attarbia ala al Moussawat
(Caravane de l'éducation pour l'égalité), (Centre des Droits des Gens), du 8 mars au 21 juillet 2005

- Ensemble pour l'égalité et la citoyenneté en darija, français et amazighes (Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes), mai 2004.
- Raconte-moi la Moudawana en bandes dessinées en darija
Les bandes dessinées comprennent : gestion des acquis, tutelle, âge de mariage, polygamie, divorce, responsabilité partagées, violence, (Projet Leadership Féminin, MEPI et World Learning), 2005.

Concernant les médias :

- Les amendements apportés au code du statut personnel (Moudawana) TVM, 13 octobre 2003.
- Quelle vulgarisation médiatique pour le nouveau Code de la Famille?
Atelier organisé par l'institut Supérieur de l'information et de la Communication (ISIC), 5 décembre 2003.
- Emissions de vulgarisation des nouvelles dispositions du Code de la famille
Produites par la TVM (télévision et la radio), 2004.
- Moubacharatan Maakoum : Deux années de Moudawana : quel bilan ?
Chaîne de TV 2M, 15 mars 2006.

Brève analyse des matériaux d'information collectés

Une brève analyse des matériaux permet de tirer les observations suivantes :

1. Matériaux utilisés :

Les supports utilisés dans les campagnes d'information couvrent les trois variantes suivantes : i) les messages médias (radio, télévision et presse écrite) ; ii) les supports audio (cédéroms et cassettes) ; iii) les supports documentaires (guides et dépliants, posters).

2. Modes de diffusion :

Deux modes de diffusion principaux sont à distinguer : i) la diffusion grand public à travers la radio et la télévision. Il s'agit là de la meilleure façon de vulgariser les nouvelles dispositions du Code de la famille ; ii) les campagnes menées par les différentes associations ou autres organisations auprès de populations ciblées (monde rural, régions, etc.).

3. Remarques générales :

Quatre remarques générales sont à relever :

- L'absence d'une stratégie de communication de l'Etat (même s'il faut reconnaître les efforts faits dans ce domaine après le discours royal et la promulgation de la loi).
- La périodicité irrégulière des campagnes médiatiques d'explication des nouvelles dispositions du Code de la famille.
- La diffusion limitée des campagnes menées par les associations et autres organisations en raison des moyens et ressources utilisés.
- Le manque de données sur les méthodes et les impacts des campagnes de vulgarisation des nouvelles dispositions du Code de la famille (à l'exception de l'étude post-campagne ADFM).

2.1.2. Point sur les problématiques/questions liées à l'application du Code de la famille

Les problématiques / questions posées par l'application des nouvelles dispositions du Code de la famille sont nombreuses et variées. Le Ministère de la justice a identifié 160 problématiques et questions posées par l'application du nouveau Code de la famille.

L'enjeu ici était donc de cerner les principales constatations relevées⁵ par les différentes sources d'informations recensées et utilisées dans le cadre de cette étude, à savoir :

- les justiciables eux-mêmes ;
- les praticiens de la justice (juges, greffiers, avocats, adls, auxiliaires de la justice, etc.) ;
- les associations partenaires du programme (Anaruz, CDG, ADFM, AMVEF, PlanetFinance, Ennakhil).

Le travail réalisé a donc été basé sur les constatations significatives dont la portée nous semble démonstrative pour réunir les conditions d'une meilleure applicabilité des dispositions de la nouvelle loi.

Le travail analytique des contenus des documents disponibles et des données tirées des entretiens avec les principaux partenaires du programme permet de regrouper les degrés de la connaissance et de l'appropriation du Code de la famille de la manière suivante :

- Méconnaissance de l'existence du Code de la famille ;
- Mauvaise compréhension de certaines dispositions du Code de la famille ;
- Connaissance sans réelle appropriation par les concernées ;
- Fausse connaissance sur certaines dispositions de la loi ;
- Application orientée ou fallacieuse de certaines dispositions de la loi.

Le tableau ci-après résume les principaux degrés de connaissance du Code de la famille et leur caractérisation :

Tableau 1
Degré des connaissances et leur caractérisation

Degré de connaissance	Principales caractéristiques
1. Méconnaissance de l'existence du Code de la famille	- Ignorance pure et simple du Code de la famille ; - Populations analphabètes du milieu rural et urbain.
2. Mauvaise compréhension de certaines dispositions du Code de la famille	- Connaissance déficitaire du contenu. - Populations analphabètes du milieu rural et urbain.
3. Connaissance sans réelle appropriation par les concernés	- Entraves liées aux conditions matérielles ou sociales des concernées.
4. Connaissance déformée sur certaines dispositions de la loi	- Fausses rumeurs répandues sur certaines dispositions de la loi.
5. Application orientée ou fallacieuse de certaines dispositions de la loi	- Cas de certains juges ou auxiliaires du système judiciaire.

⁵ Voir :

- Les communautés face au nouveau code de la famille : Approche socioculturelle (Projet Leadership Féminin, World Learning Maroc, US Middle East Partnership Initiative, Décembre 2005).
- L'application du code de la famille : acquis et défis, Association Marocaine de la lutte contre la Violence contre les Femmes (AMVF), UNIFEM et PNUD, 2006.
- Min Moudawant al Ahwal Achakhssia ila Moudawanat Al Oussra : Ayou Jadid, Travaux de la journée d'étude organisé par l'Association Al Hidn, 2005.

D'autre part, il est possible classer les connaissances et les besoins de la manière suivante :

TABLEAU 2
CLASSIFICATION DES CONNAISSANCES ET DES BESOINS

Catégorie de connaissance	Type de connaissance	Public visé	Degré de connaissance	Exemples	Besoins
Connaissance factuelle - transmissible dans un langage donné ; - énoncée, communiquée dans un document (CD, Spot, affiche, etc.).	Faits	Grand public	Information et sensibilisation	- Promulgation du Code de la famille (Campagnes, Guides, etc.). - Vulgarisation des nouvelles dispositions (Dépliants, posters, Cds, etc.).	- Information, sensibilisation et communication. - Campagnes ciblées (cf. programme).
Connaissance procédurale - connaissance conceptuelle associée à la mise en pratique des règles, normes et procédures.	Procédures, règles, normes	Justiciables et acteurs de la justice	Maîtrise et expertise	- L'avantage de l'institution du Ministère public pour la justice de la famille. - Problème de l'application de l'article 53 sur l'expulsion du domicile conjugal.	- Formation et renforcement des capacités (cf. programme). - Accompagnement des justiciables, particulièrement les plus vulnérables socialement et économiquement. - Exécution des jugements.
Connaissance sociale - connaissance associée à la manière de penser, de s'approprier, d'interpréter les deux précédentes.	Usage social des faits, procédures, règles et normes	Société	Utilisation des faits, procédures, règles et normes	- Recours au divorce pour discorde (Chiqaaq). - Fait accompli dans le cas de la polygamie (intérêt de l'enfant). - Mariage de la mineure en milieu rural (fatiha).	- Information, Education et Communication (IEC).

2.2. Vue d'ensemble sur le processus de la représentation politique et la gendérisation de l'administration publique⁶

2.2.1. Acquis, points critiques et zones de flou

L'accès des femmes à la représentation politique et aux postes de décision dans l'administration fait partie des principaux chantiers de l'évolution vers une gouvernance démocratique au Maroc. S'il est indéniable que le mouvement féministe marocain a joué un rôle central dans la défense des droits à égalité entre les hommes et les femmes, ce processus montre au moins trois éléments : i) des acquis existent mais ils sont fragiles ; ii) de nombreux points critiques persistent et entravent l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux postes de décision dans l'administration publique ; iii) des zones de flou sur les questions de la représentation politique et la gendérisation de l'administration publique sont encore à clarifier.

Encadré 4 Repères

Mai 2001	Mémorandum « Projet d'amendement au Code Electoral ».
2001	Ouverture des postes de responsabilités aux femmes de la fonction publique.
2002	Révision de la loi organique de la Chambre des représentants et adoption du scrutin de listes.
2002	Elections législatives 2002 : liste nationale de 30 sièges aux femmes ce qui a permis de porter la représentation féminine à 10%.
Janvier 2003	Mémorandum du comité de coordination national des femmes des partis politiques en vue de garantir une meilleure représentation lors des prochaines élections communales (2008).

Acquis :

Les acquis du processus actuel sont :

- L'émergence de nouvelles élites féminines et un leadership féminin qui sont dotés de compétences et savoir-faire permettant ainsi l'élargissement de la participation citoyenne des femmes ;
- La signature du pacte d'honneur par les partis politiques prévoyant de réserver 30 sièges aux femmes dans la liste nationale ;
- L'adoption par un grand nombre de partis politiques des quotas de près de 20% pour la composition de leurs instances de décision à l'échelle nationale ;
- La prise en compte par les partis politiques du quota en vue des élections législatives de 2002 ;
- L'élection de 30 femmes à la Chambre des Représentants (Parlement) aux élections législatives de septembre 2002.

⁶ Sur ces deux questions voir :

- Association Démocratique des Femmes du Maroc. Les processus d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique (Beijing +10). Rapport des ONG du Maroc, (juin 2004).
- Aurélie Dammame, Le genre à l'épreuve du développement au Maroc : Discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets. Thèse des Doctorat de l'Université d'Orléans, septembre 2005.
- L'application du code de la famille : acquis et défis, Association Marocaine de la lutte contre la Violence contre les Femmes (AMVF), UNIFEM et PNUD.
- Rabéa Naciri, « Les droits des femmes », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.
- Rabéa Naciri, « Le mouvement des femmes au Maroc », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.

Tableau 2.
Répartition par Ministère des emplois de Direction en Administration Centrale

Ministères	Directeurs-trices			Chefs de division		
	Femmes	Hommes	% femmes	Femmes	Hommes	% femmes
Primature	0	2	0	-	-	-
Justice	0	6	0	3	24	11.1
Habous et affaires islamiques	0	3	0	0	9	0
Affaires étrangères	2	15	11.7	4	39	6.3
Intérieur	0	8	0	-	-	-
Défense nationale	0	1	0	0	5	0
Emploi, formation professionnelle	1	10	10	4	31	11.4
Economie, Finances, privatisation et tourisme (tous départements)	2	19	9.5	11	103	9.6
Secrétaire général du Gouvernement	0	4	0	3	7	30
Agriculture	0	4	0	1	4	20
Santé	0	2	0	1	7	12.5
Equipement	3	5	33.3	5	19	20.8
Transports	0	14	0	7	45	13.4
Pêche	0	9	0	0	22	0
Industrie, commerce, énergie et mines	0	4	0	2	14	12.5
Education nationale	4	7	35.7	5	54	8.4
Enseignement supérieur	0	7	0	4	19	17.3
Relations avec le Parlement	0	1	0	1	2	33.3
Culture et communication	2	2	50	2	13	13.3
Droits de l'Homme	0	2	0	-	-	-
Jeunesse et sports	0	3	0	1	10	10
Prévisions économique et Plan	0	6	0	5	28	15.1
Fonction publique	0	3	0	0	17	0
Economie sociale, PME et artisanat	2	3	40	0	7	0
Condition féminine	0	2	0	2	1	66.6
Eaux et forêts	0	2	0	0	11	0
Télécommunications	0	3	0	0	4	0
Habitat	0	2	0	-	-	-
TOTAL	19	163	10.43	67	522	12.8

Source : Houria Alami M'chichi, La participation à la prise de décision et le genre, « Atelier femmes et hommes au Maroc : analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre », Direction de la statistique, UNIFEM, PNUD et SCWA, 18-19 mars 2003.

Points critiques :

46. Plusieurs points critiques ont été mis en évidence dans plusieurs études et recherches sur les femmes au Maroc. Les principaux points critiques sont :

- La faible mobilisation des femmes marocaines (problème lié à la crédibilité même des élections et leurs résultats) ;
- Les résistances observées pour l'institutionnalisation de l'accès des femmes aux mandats électoraux se retrouvent également dans d'autres prises de décision politique, économique et administrative ;
- Faible appui des partis politiques et faible représentation politique des femmes aux élections communales de 2003 ;
- Risques de pénaliser les candidatures féminines aux prochaines élections législatives (2007) en changeant le mode de scrutin.

Tableau 3
Evolution des candidates et élues aux élections législatives (Chambre des Représentants)⁷

Date des élections	Candidates		Elues	
	Nombre	%	Nombre	%
1993	36	1.7	2	0.6
1997	87	2.6	2	0.6
2002	269 listes locales	0.05	5	10.7
	697 listes nationales	-	30	

Zones de flou :

Enfin, s'il y a un domaine où les zones de flou subsistent c'est celui de la représentation politique et la gendérisation de l'administration publique⁸. Ces zones de flou sont :

- Le progrès réalisé lors des élections législatives demeure fragile du fait que les quotas ne sont pas institués par la loi organique de la Chambre des Représentants (Parlement) ;
- Tentative de contournement ou/et d'abandon du quota par les partis politiques (hypothèse de régression) ;
- La difficulté à défendre l'option de la parité dans l'état actuel des choses au Maroc comme objectif immédiat ;
- Le poids des mécanismes extra-professionnels qui prévalent globalement dans la nomination aux postes de responsabilités dans l'administration publique pénalisent souvent les femmes ;
- La volonté politique en vue de mettre en place les textes de loi et les procédures qui soient en phase avec la gendérisation de l'administration publique ;
- L'attitude régressive du courant intégriste à l'encontre de l'approche genre en général⁹.

⁷ Source : Association Démocratique des Femmes du Maroc. Les processus d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique (Beijing +10). Rapport des ONG du Maroc, (juin 2004).

⁸ Voir :

- Association Démocratique des Femmes du Maroc. Elections du 12 septembre 2003 : Problématique de la représentation féminine : Les espoirs avortés (Centre pour le Leadership Féminin) 2004.
- Association Démocratique des Femmes du Maroc ; Systèmes électoraux : Quels mécanismes pour la promotion des femmes ? Juin 2003.
- Centre pour le Leadership Féminin, Enquête sociologique : Perceptions de la femme décideur [E] publique et acteur [E] politique au Maroc : Freins et perspectives, 2002.

⁹ Voir Le quotidien Attajd du 30/1/2006 :

- Après sa première défaite, le Plan d'Action pour l'Intégration des Femmes au Développement. revient sous le nom de Stratégie Nationale pour la Justice et l'Egalité.
- Comparaison entre Plan d'Action pour l'Intégration des Femmes au Développement et l'approche genre social.
- Ce qu'il y a derrière l'approche genre.

Et Attajdid du 28/2/2006 :

- Le projet Leadership Féminin : oui, mais pour qui ?

3. Principaux enjeux

3.1. Identification et définition des principaux enjeux du processus des réformes

L'identification des principaux enjeux a fait l'objet, dans le cadre de la présente étude, d'une démarche exploratoire basée sur l'utilisation de plusieurs types de matériaux : i) les documents du programmes et projets ; ii) les études et le revue de presse marocaine (arabe et français) ; iii) les rapports de l'atelier de lancement du programme ; iv) les entretiens avec les principaux partenaires du programme ; v) l'observation participante aux ateliers des associations PlanetFinance (Casablanca, 19 avril 2006) et Centre des Droits des Gens (Sidi Kacem, 18-19 avril 2006).

Encadré 5 Principaux enjeux du processus des réformes (démarche exploratoire)	
-	Information, sensibilisation et communication
-	Accessibilité à la justice de la famille (Infrastructures, services et ressources humaines)
-	Gouvernance judiciaire (connaissances, interprétation et application de la loi)
-	Formation et renforcement des capacités des principaux acteurs
-	Promotion du partenariat institutionnel
-	Promotion de la culture genre
-	Représentation politique des femmes
-	Gendérisation de l'administration publique

Cette identification détaillée dans le tableau qui va suivre est donc exploratoire et relative au présent exercice. Il s'agit d'une proposition qui pourra faire l'objet d'échanges avec l'équipe de l'UNIFEM et les partenaires du programme avant son adoption. Les principaux enjeux du processus actuel ne sont pas, au demeurant, hiérarchisés.

Tableau 4
Comparaison synoptique des enjeux du processus des réformes

Nature des enjeux*	Typologie des enjeux			
	Enjeu social / public	Importance Vis-à-vis des réformes	Portée de l'enjeu dans le temps	Transversalité des enjeux**
1. Information, sensibilisation et communication	social / public	primordiale	Court et moyen termes	2, 3, 4, 6
2. Accessibilité à la justice de la famille	Social / public	significative	Court et moyen termes	1, 3, 4
3. Gouvernance judiciaire	public	significative	Moyen et long termes	2, 4, 5, 8
4. Formation et renforcement des capacités	public	primordiale	court terme	2, 3, 4, 5, 6
5. Promotion du partenariat institutionnel	public	significative	Court et moyen termes	3, 4, 6
6. Promotion de la culture genre	social / public	significative	Court et moyen termes	1, 4, 8
7. Représentation politique des femmes	public	significative	Moyen et long termes	1, 3, 4, 5, 6, 7
8. Gendérisation de l'administration publique	public	significative	Moyen et long termes	1, 4, 5, 6, 8

* la numérotation des enjeux à l'intérieur de la 1^{ère} colonne est destinée à permettre une vision synthétique des interrelations qu'ils peuvent témoigner (voir dernière colonne). Cette numérotation ne revêt donc aucun caractère hiérarchique.

** les numéros sont ceux des enjeux auxquels l'enjeu considéré est relié.

3.2. Positionnement stratégique des enjeux et du programme/projets

Le positionnement stratégique du programme/projets doit être organisé en réponse à :

- d'une part, les deux axes de la stratégie du programme : (1) l'amélioration de l'application du code de la famille à travers une meilleure connaissance chez les femmes et les hommes des nouvelles dispositions de la loi ; (2) l'action en faveur d'une plus grande représentation des femmes au Parlement.
- d'autre part, aux principaux enjeux identifiés et définis plus haut, à savoir : (1) Information, sensibilisation et communication ; (2) Accessibilité à la justice de la famille ; (3) Gouvernance judiciaire ; (4) Formation et renforcement des capacités des principaux acteurs ; (5) Promotion du partenariat institutionnel ; (6) Promotion de la culture genre ; (7) Représentation politique des femmes ; (8) Gendérisation de l'administration publique.

Il est, en effet, important de distinguer les enjeux de la manière suivante :

3.2.1. Les enjeux relevant directement des domaines de mobilisation du programme /projets

Ces enjeux sont directement liés aux axes de la stratégie du programme qui, à nos yeux, présentent les véritables défis des projets. On peut à ce propos distinguer cinq enjeux majeurs qui présentent les véritables défis du programme/projets, à savoir :

(1) Information, sensibilisation et communication ; (2) Accessibilité à la justice de la famille ; (3) Gouvernance judiciaire (4) Formation et renforcement des capacités des principaux acteurs ; (7) Représentation politique des femmes ; (8) Gendérisation de l'administration publique ;.

Ces cinq enjeux forment le premier domaine de mobilisation/actions prioritaires pour le programme. C'est là aussi un terrain sur lequel le programme/projets peuvent, en quelques années, se distinguer et faire la démonstration de la valeur ajoutée inédite qu'ils peuvent apporter à une meilleure applicabilité des dispositions de la nouvelle loi, à la promotion de la représentation politique et la gendérisation de l'administration publique.

Dans le cadre de premier groupe d'enjeux, il est recommandé de :

- Tenir compte de la particularité de la sensibilité du grand public à la problématique des droits humains des femmes (brochures, communication populaire, etc.).
- Faire le bilan des leçons apprises dans le domaine de la participation et de la représentation politiques, concernant le volet sensibilisation/formation.
- Tirer profit d'autres expériences dans l'administration marocaine telles que l'expérience du Secrétariat d'Etat à la famille, à l'enfance et aux handicapés « d'audit genre » mené avec le Haut commissariat au plan, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et soutenu par le FNUAP.

- Faire des régions ciblées par le CDG peuvent être celles d'implantation des projets de PlaNet finance. De même l'expertise du CDG peut être utile dans les projets de campagne visant le secteur du micro crédit (formateurs expérimentés, outils de formation...).
- Faire la distinction entre différents ciblage des campagnes (grand public/ décideurs) : périodicité, messages, types de matériaux, langue, etc.
- Réaliser un guide sur le thème : « Comment communiquer avec le grand public... ».
- Mettre en œuvre l'interdisciplinarité comme approche concernant les droits des femmes au Maroc.
- Œuvrer pour la généralisation de l'expérience de formation et renforcement des acteurs de la justice initiée par l'AMVEF.
- Etablir des relations plus étroites avec le Ministère de la justice dans une perspective de partenariats institutionnels UNIFEM/Ministère de la justice / Associations partenaires du programme.
- Renforcer le rôle et les responsabilités du Ministère public dans le cadre de la mise en pratique des dispositions du Code de la famille.
- Mettre au point un plaidoyer national sur la gouvernance judiciaire appliquée à la justice de la famille.
- Etablir le lien avec un projet d'alphabétisation fonctionnelle des femmes en cours à l'UNIFEM ; (élaboration de fiches de formation sur le code de la famille), et une étude de l'UNESCO sur le thème de l'alphabétisation juridique.

3.2.2. Les enjeux mettant en avant les complémentarités et coopération

Les réponses peuvent être développées dans un sens de cohérence et d'articulations globales.

Il s'agit des enjeux suivants :

- (4) Formation et renforcement des capacités des principaux acteurs ; (5) Promotion du partenariat institutionnel ; (6) Promotion de la culture genre.

Les projets peuvent être complémentaires de deux façons :

- D'abord, avec les stratégies du programme/projet proposant des actions coopérations développées au sein d'une démarche commune. Elle prend sens au travers d'une mutualisation des moyens et des compétences, à la base de la réalisation d'économies d'échelles. Cette mutualisation peut aussi passer par le partage d'expériences entre partenaires du programme.
- Ensuite et surtout, voir comment atteindre à travers l'expérience du programme l'effet de seuil par la coordination et le regroupement des actions plus conséquentes. Les partenaires concernés se placent alors en position de mener à bien des actions qu'elles n'auraient pu envisager isolément.

Concernant ce deuxième groupe d'enjeux, il est recommandé de :

- Etablir les liens entre activités génératrices de revenu et sensibilisation aux droits : l'autonomie financière des femmes (micro crédit) peut constituer une opportunité de prendre connaissance des dispositions du Code de la famille.
- Mettre au point un plaidoyer national sur la participation politique.

- Echanger les matériaux de sensibilisation, de formation, et outils produits entre Ennakhil et ADFM.
- Partager l'expérience du CLEF (ADFM) avec l'association Ennakhil concernant le soutien aux campagnes des candidates lors des élections législatives de 2007.
- Aborder la gendérisation de l'administration publique en travaillant sur : i) une comparaison administration locale/administration centrale ; ii) l'accessibilité des femmes aux services de l'administration publique.
- Tirer profit d'autres expériences dans l'administration marocaine telles que l'expérience du Secrétariat d'Etat à la famille, à l'enfance et aux handicapés « d'audit genre » mené avec le Haut commissariat au plan, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et soutenu par le FNUAP.
- Mettre en œuvre l'interdisciplinarité comme approche concernant les droits des femmes au Maroc.
- Partager le Kit de l'AMVEF peut profiter à CDG, le film documentaire d'Anaruz à CDG et PlaNet finance.
- Vécu des femmes victimes de violences dans le rural (CDG) à partager avec Anaruz (pour la partie qualitative du rapport annuel sur les violences faites aux femmes).
- Contribuer régulièrement au bulletin mensuel d'information créé par l'UNIFEM.

DEUXIEME PARTIE

Mécanisme de suivi & évaluation

1. Justification

1.1. Rappels

Le programme Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc (2006-2007) prévoit les modalités de suivi & évaluation suivantes :

- 3 sessions de suivi réunissant l'ensemble des partenaires en début de démarrage du programme, à mi parcours et à la fin de la réalisation de l'ensemble des activités ;
- 3 rapports semestriels présentant l'avancement du projet seront élaborés ;
- Un rapport à la fin du projet présentant le degré de réalisation des activités et les conclusions des évaluations participatives et permettant de dégager des pistes d'amélioration et d'élargissement du projet.
- Enfin, une évaluation externe du projet sera menée et permettra d'une part de tirer les meilleures leçons des réalisations et des succès et d'autre part de fournir des informations sur les directions futures.

L'atelier de lancement du programme (2-3 mars 2006) a été l'occasion pour approfondir d'autres aspects du mécanisme de suivi & évaluation du programme, à savoir :

- Nécessité de diversifier les indicateurs.
- L'étude initiale doit permettre d'extraire des indicateurs et statistiques actuelles qui seront utilisés pour effectuer le suivi (ex : la campagne de communication de l'an passé a provoqué des appels, comparer avec les chiffres qui seront issus de la campagne actuelle).
- Importance du volet communication dans ce programme et dans ses différents projets. De ce fait nécessité d'évaluer la cohérence des messages et d'établir des consultations de tous à ce sujet pour s'assurer de l'existence d'un référentiel commun et d'une vision commune (partenariats pour la rédaction des messages...).
- Evaluer la « réceptivité » des messages (différent de leur qualité).
- Evaluer également l'utilisation, par chaque structure, des produits faits par les autres (CD, kits...).
- Programmer des réunions trimestrielles avec les partenaires.
- Appliquer les modalités de suivi et d'évaluation prévues par le programme : i) 3 sessions de suivi réunissant l'ensemble des partenaires en début de programme, à mi parcours et à la fin de la réalisation des activités ; ii) 3 rapports semestriels présentant l'avancement du projet ; iii) un rapport à la fin du projet présentant le degré de réalisation des activités et les conclusions des évaluations participatives; iv) l'évaluation externe du projet.
- Préciser la périodicité des rapports analytiques sur l'état d'avancement de chaque projet.
- Prévoir un cadre de rendement projets/programme.

1.2. Une démarche progressive, des principes directeurs

1.1.2. Une démarche progressive

Dans le contexte particulier du Programme Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc (2006-2007), la mise en place du mécanisme de suivi & évaluation signifie, et implique en principe, une démarche progressive qui recueille l'accord des partenaires et s'enrichira de leurs apports, de leurs questions, et accepte leurs remises en question.

La démarche préconisée consiste à construire un jugement sur un système d'intervention, de manière à en améliorer la valeur. Il aide, notamment, à observer les effets de cette intervention, au regard des produits/résultats attendus qui ont été fixés, au regard également de la situation initiale analysée [Etat des lieux / Base-line studie].

1.1.3. Des principes directeurs

Les principes directeurs pour un bon fonctionnement du mécanisme de suivi & évaluation du programme / projets impliquent :

- une organisation claire, situant les rôles et responsabilités, et efficace, permettant au programme et projets des partenaires de progresser et se construire ;
- l'objectivité dans la collecte d'informations pertinentes sur le niveau d'exécution des activités des projets des partenaires ;
- la transparence dans les échanges des informations, ce qui implique la consultation des partenaires dans l'élaboration du mécanisme de suivi & évaluation ;
- l'identification en temps opportun des problèmes et de leurs causes et les ajustements nécessaires pour s'adapter aux réalités du terrain.

Encadré 6 Concepts de base

Suivi des performances

Processus continu de collecte et d'analyse de l'information, visant à apprécier la mise en œuvre d'un projet, d'un programme ou d'une politique au regard des résultats attendus.

Evaluation de processus

Evaluation de la dynamique interne d'organismes chargés de la mise oeuvre de l'action, de leurs instruments et politiques d'intervention, de leurs mécanismes de prestation de services, de leurs pratiques de gestion, et des liens de tous ces éléments.

Indicateurs

Facteur ou variable, de nature quantitatif ou qualitatif, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aide à apprécier la performance d'un acteur du développement.

1.3. Avantages du suivi & évaluation participatif

Le mécanisme de S & E participatif a été élaboré dès le début du programme Il permet ainsi à l'ensemble des partenaires du programme de déterminer si leurs activités progressent comme prévu ou non et de procéder aux ajustements nécessaires. D'autre part, le mécanisme de S & E participatif aura de nombreux avantages, à savoir :

- le suivi continu des activités ;
- le suivi de l'utilisation des ressources des projets ;
- la constitution du système d'information du programme.

1.3.1. Suivi continu des activités

Le suivi des projets des partenaires sera assuré sur une base continue par l'équipe de l'UNIFEM qui peut, éventuellement, retenir pour l'appuyer, les services d'un conseiller de suivi. Le conseiller de suivi sera détenteur d'une expertise reconnue dans ce secteur et sera à même de conseiller l'UNIFEM sur le déroulement des projets, et notamment sur la meilleure façon d'aborder les enjeux, et éventuellement les problèmes qui surgiront, rattachés à la mise en œuvre des projets.

1.3.2. Utilisation des ressources

Il est aussi utile d'assurer le suivi de l'utilisation des ressources affectées par l'UNIFEM à chaque projet dans le cadre du programme. Il s'agit de voir si :

- les ressources financières répondent-elles aux besoins et sont-elles bien utilisées ;
- les ressources sont utilisées avec efficacité et efficience et correspondent aux priorités et objectifs des projets ;
- l'information financière est-elle complète, exacte et fiable.

1.3.3. Constitution du système d'informations du programme

Le suivi continu permettra d'identifier la nature des informations jugées essentielles pour la mesure du rendement de chaque projet. Ce cadre permettra entre autres de :

- constituer un système d'information fiable qui facilitera l'évaluation du programme / projets ;
- valider auprès des partenaires les mesures envisagées pour atteindre les résultats escomptés, telles que présentés dans le cadre logique du programme ;
- apprécier l'influence des conditions critiques sur le déroulement de chaque projet et l'atteinte des résultats escomptés ;
- procéder à toute analyse jugée utile pendant le déroulement de chaque projet ;

2. Choix et classification des indicateurs

2.1. Choix des indicateurs

Divers indicateurs-clés ont été développés par les participant/Es à l'occasion de l'atelier de lancement du programme. Les indicateurs présentés dans les tableaux 1 et 2 ci-après répondent aux recommandations des participant/Es de mieux les organiser. Ces indicateurs sont regroupés en trois catégories d'indicateurs, à savoir :

- Un indicateur de processus commun aux deux axes du programme. Cet indicateur de mise en œuvre permet de mesurer les activités et les résultats du programme¹⁰.
- Les quatre indicateurs d'effet dont la principale fonction est de suivre les progrès réalisés ou non dans le cadre du programme. Généralement, un indicateur d'effet présente deux composantes : une base de référence et un objectif. Il permet ainsi d'apprécier le changement positif ou négatif entre les deux situations.
- Dix indicateurs de résultats (appelés aussi indicateurs d'extrants) qui permettent de mesurer les résultats intermédiaires, c'est-à-dire les produits des deux principaux axes du programme (Sensibilisation/communication et représentation politique des femmes et gendérisation de l'administration publiques).

Encadré 7 Caractéristiques d'un bon indicateur

Un moyen mnémotechnique pour se souvenir des caractéristiques d'un bon indicateur est l'anglais SMART (futé) :

S	Specific
M	Measurable
A	Attainable
R	Relevant
T	Trackable

(spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et repérable)

Source : ITAD, Monitoring and Use of Indicators, rapport de consultation à la DG VIII, Commission européenne, Bruxelles, 1996.

2.2. Classification des indicateurs

¹⁰ « Ce sont les meilleurs indicateurs de la mise en œuvre et ils sont utilisés pour le suivi du projet », Agence Canadienne pour le Développement International *Guide des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes*, 2000 : page 22.

Une session de l'atelier de lancement du programme (2-3 mars 2006) a été consacrée à l'identification et la re-formulation des indicateurs sur la base du cadre logique du programme (cf. nouveau cadre logique du programme). Les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme ont été ainsi complétés, affinés et classifiés de la manière suivante :

Tableau 5
Classification des indicateurs
Axe 1 : Amélioration de la couverture de communication / sensibilisation

Indicateur de processus	
Effet 1	Indicateurs
Un contexte socioculturel favorable à la défense des droits des femmes et une application du droit plus conforme à l'esprit de la loi.	Comportements et attitudes des populations et des praticiens de justice favorables aux droits des femmes. La législation familiale et les procédures d'application sont respectueuses des droits des femmes.
Indicateurs de résultats	
Produits	Indicateurs
Produit 1 La connaissance de l'opinion publique en matière de législation familiale est améliorée.	Nombre de passage TV et radio. Nombre de CD des films. Qualité des messages. Timing des activités de communication & de sensibilisation.
Produit 2 La connaissance des populations, dans certaines régions rurales, en matière de législation familiale, est améliorée.	10 000 personnes touchées par la campagne de sensibilisation. Augmentation du recours au droit. Qualité des messages. Timing des activités de communication & sensibilisation.
Produit 3 La connaissance des bénéficiaires des projets de micro crédit dans certaines régions rurales, en matière de législation familiale, est améliorée.	8000 femmes touchées par les actions d'information. Nombre de femmes bénéficiaires du micro crédit ayant recours aux CEPAJ. Qualité des messages. Timing des activités de communication & sensibilisation. Degré de cohérence entre les différents messages construits dans le cadre du programme (référentiel commun).
Produit 4 Les praticiens de la justice sont plus respectueux des droits des femmes et les appliquent dans l'esprit de la loi.	Degré de diffusion des résultats de l'étude sur le partage des biens Degré d'exploitation des résultats de l'étude. Pertinence des recommandations des ateliers avec les praticiens de la justice. Positions des praticiens en faveur d'une meilleure application de la loi. Degré de recevabilité des praticiens de la justice quant aux propositions de l'étude.

Effet 2		Indicateurs
Les différentes législations et mécanismes institutionnels sont rendus plus efficaces en matière de protection des droits des femmes.		Les amendements ou améliorations apportés aux procédures, circulaires en vigueur.
Indicateurs de résultats		
Produit	Indicateurs	
Produit 1	Les décideurs sont sensibles aux carences des lois et engagés à améliorer leur application.	Degré de diffusion de partage des rapports d'études. 8 séminaires/conférence débats tenus avec les institutionnels (Justice, tribunaux de famille, etc.) pour une meilleure application des lois. Pertinence des conclusions/recommandations des rapports de suivi d'application des lois réalisés. Niveau d'utilisation des recommandations de l'étude sur les tribunaux de la famille (méthodologie).

Tableau 6.
Classification des indicateurs
Axe 2 : Représentation politique des femmes au parlement et gendérisation de l'administration

Indicateur de processus		
Processus		Indicateurs
Un contexte socioculturel favorable à la défense des droits des femmes et une application du droit plus conforme à l'esprit de la loi.		Réforme de la loi électorale, lois des partis politiques incluant des mesures de discrimination positive (quota) en faveur de la représentation politique des femmes et de la gendérisation de l'administration (postes de décision).
Indicateurs d'effet		
Effet 3		Indicateurs
Les lois et mécanismes institutionnels intègrent des mesures de renforcement de la représentativité féminine dans les mandats électoraux et les sphères de décision		Amendements du code électoral en faveur du quota. Mesures d'accompagnement. Mécanismes institutionnels en faveur de la présence des femmes dans les sphères de décision
Indicateurs de résultats		
Produits		Indicateurs
Produit 1	Les associations sont actives et constituent un lobby important pour les changements des lois	Qualité des rapports établis. Qualité des études/enquêtes/recherches en matière de participation politique des femmes et d'accès aux sphères de décision. Qualité des supports de communication établis. Nombre d'activités de lobbying menées par les associations auprès des décideurs institutionnels et des politiques. Degré de coordination en matière d'élaboration de mémorandums. Pertinence des propositions faites par les mémorandums.
Produit 2	Les décideurs, institutionnels et parlementaires et les partis politique sont favorables au principe du quota et le défendent	Nombre de rencontres tenues. Position publique des décideurs, des institutionnels et des partis politiques en faveur du quota.

		Nombre de parlementaires présents aux discussions des projets de lois au parlement. Votes des lois au parlement en faveur du quota.
Produit 3	Les décideurs et institutionnels sont favorable à la genderisation de l'administration publique	Niveau de diffusion de l'étude publiée. Pertinence des recommandations de l'étude. Nombre des institutionnels touchés par le plaidoyer. Plus grande réceptivité/sensibilité à la genderisation de l'administration publique institué.
Effet 4		Indicateurs
Un quota de femmes accèdent aux instances élues lors des législatives de 2007 et communales de 2008.		Un quota de femmes accèdent aux instances élues lors des législatives de 2007 et communales de 2008.
Produits		Indicateurs
Produit 1	Les femmes candidates des futures élections sont mieux préparées pour se préparer aux élections	6 ateliers de sensibilisation menée auprès des partis politiques pour les sensibiliser au soutien des candidatures des femmes. 4 ateliers de formation en direction de femmes candidates réalisés. 20 candidates femmes sont formées. 12 campagnes de soutien à des candidatures féminines sont menées dans des régions pilotes. Degré d'échange et de capitalisation avec le CLEF.
Produit 2	Les partis politiques engagent des actions en faveur de leurs candidates femmes	Pourcentage des femmes bien placées dans les candidatures des partis politiques. Types d'appui engagés par les partis politiques pour soutenir leurs candidats.

2.3. Approche-programme et effets de seuil, de mutualisation et de synergie

L'approche-programme préconisée dans le cadre du programme « Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique au Maroc » est matérialisé par le processus par lequel l'appui de l'UNIFEM est fourni aux projets afin de leur permettre de réaliser leurs activités de manière cohérente, coordonnée et participative. Elle implique la recherche de trois effets complémentaires : effet de seuil, effet de mutualisation et effet de synergie.

D'abord, l'effet de seuil : par leur coordination, conduisant au regroupement des actions plus conséquentes, les six projets dans ce cadre se donnent les moyens d'atteindre une taille critique en termes d'opportunités d'actions. Les partenaires placent alors en position de mener à bien des actions qu'elles n'auraient pu envisager isolément.

Ensuite, l'effet de mutualisation : la coopération développée au sein d'une démarche commune prend sens au travers d'une mutualisation des moyens et des compétences, à la base de la réalisation d'économies d'échelles. Cette mutualisation peut aussi passer par le partage d'expériences entre les partenaires confrontés aux mêmes problèmes.

Enfin, l'effet de synergie : l'établissement de liens entre différents projets encourage l'émergence de complémentarités entre les partenaires du programme dans de nombreux domaines au cœur de la question des droits des femmes au Maroc (sensibilisation / communication, plaidoyer, renforcement des

capacités, etc.). Sur cet aspect, l'atelier de lancement du programme a permis de faire émerger des liens potentiels entre les différents projets (Cf. rapport de synthèse de l'atelier).

3. Conception du mécanisme de suivi & évaluation du programme

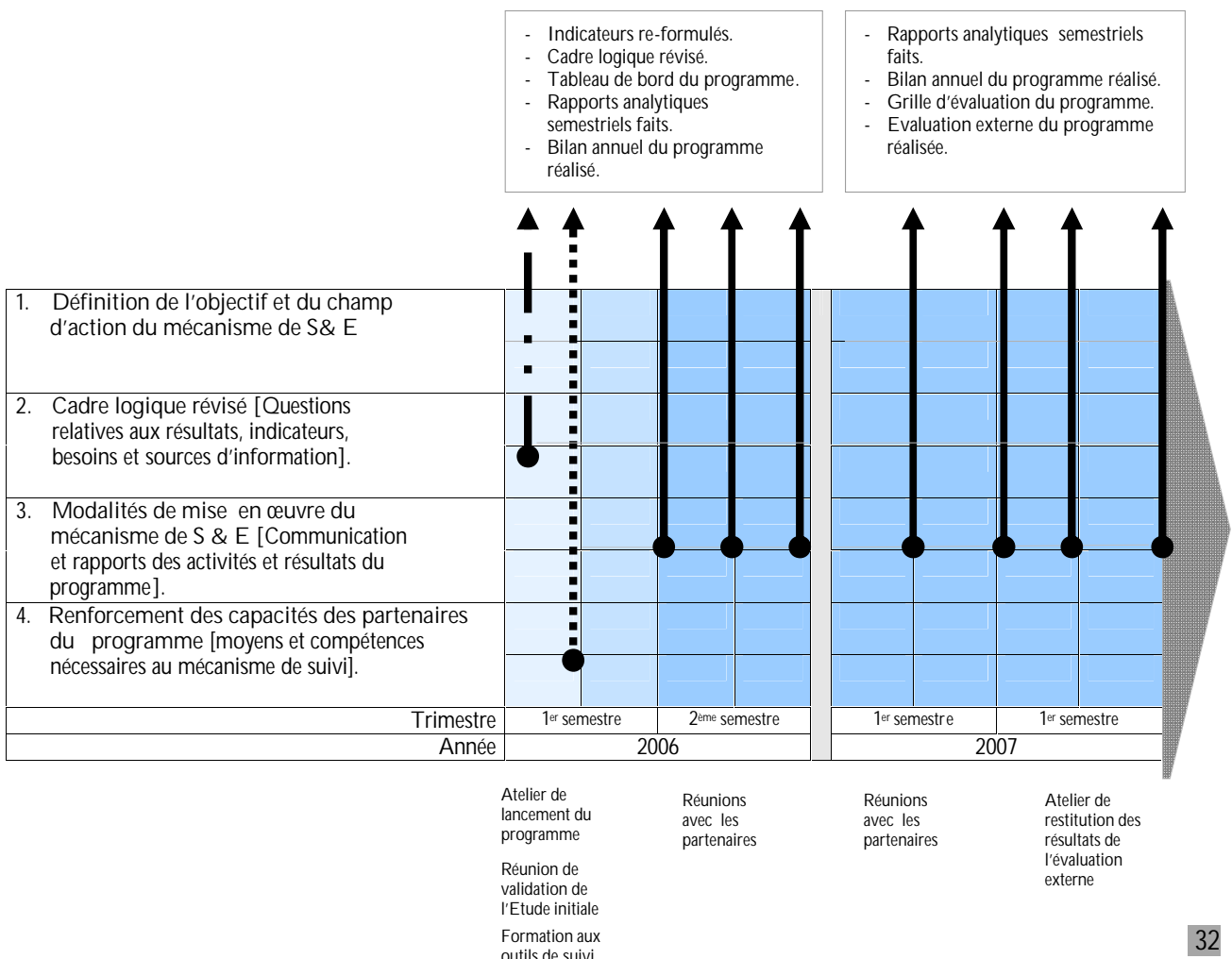
1. Le mécanisme de suivi & évaluation

Le suivi et l'évaluation doivent être conçus comme un mécanisme de réflexion et de communication qui vise deux objectifs :

- d'une part, s'informer sur l'état d'avancement des activités des projets des partenaires du programme et des progrès réalisés ;
- d'autre part, apporter les ajustements et les modifications nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Le diagramme qui suit a pour objet, à la lumière des compléments et modifications relevés par les participant/Es à l'atelier de lancement du programme (2-3 mars 2006), d'apporter des propositions en vue d'opérationnaliser le mécanisme de suivi & évaluation du programme. Il s'agit, à travers ce diagramme, de montrer comment le mécanisme de suivi & évaluation sera conçu en quatre composantes/parties principales, à savoir :

- La définition de l'objectif et du champ d'action du mécanisme de S & E.
- La révision du cadre logique (indicateurs, besoins et sources d'information).
- Les modalités de mise en œuvre du mécanisme de S & E du programme.
- Le renforcement des capacités des partenaires du programme.



Le mécanisme de suivi & évaluation proposé prend en compte un double phasage :

- d'une part, le phasage semestriel des activités du programme décomposé en quatre phases principales pour les deux années 2006-2007 et comprenant les différents ateliers et réunions avec les partenaires du programme ;
- d'autre part, trois grandes étapes :
 - (1) la conception du mécanisme de S & E [1^{er} semestre 2006] ;
 - (2) le renforcement des capacités [1^{er} semestre 2006] ;
 - (3) la mise en œuvre du mécanisme de S & E [2^{ème} semestre 2006, 1^{er} et 2^{ème} semestres 2007].

Enfin, le diagramme fait ressortir aussi les principaux produits/résultats attendus et la périodicité de leur édition, à savoir :

- le tableau de bord du programme ;
- les rapports analytiques semestriels (état d'avancement de chaque projet) ;
- le bilan annuel des projets/programme (2006 et 2007) ;
- la grille de l'évaluation externe du programme.

2. Le tableau de bord de suivi

Le tableau de bord de suivi est la première composante du mécanisme de suivi & évaluation du programme. Il permet de faire le suivi de la mise en œuvre des projets / programme.

Le tableau de bord se compose de deux rubriques. La première rubrique concerne l'identification des projets et des partenaires (axe vertical du tableau). La deuxième rubrique (axe horizontal du tableau) comporte les principales modalités de suivi prévues par le document du programme et le présent mécanisme de suivi & évaluation, à savoir :

- Atelier de lancement du programme (2-3 mars 2006) ;
- Plans de travail des projets des partenaires ;
- Atelier d'acquisition de compétences en suivi & évaluation (Dans la semaine du 22 mai 2006) ;
- Rapports semestriels des projets 1, 2 et 3 ;
- Réunions avec les partenaires (1 et 2) ;
- Bilans annuel du programme 2006 et 2007 ;
- Grille d'évaluation du programme ;
- Evaluation externe du programme ;
- Atelier de restitution de l'évaluation externe.

Dans le tableau, les signes utilisés sont

- X : indique que l'activité a été réalisée.
- N : signifie que l'activité n'a pas été réalisée.
- I : indique qu'il s'agit d'une activité facultative de partage de l'information.

Programme
Communication sociale, Participation politique et Gouvernance
démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc
2006-2007


TABLEAU DE BORD DE SUIVI

PROJETS	MODALITES DE SUIVI													
	2006							2007						
	Atelier de lancement (2-3 mars 2006)	Plan de travail / Projet	Atelier de suivi & évaluation (22 mai 2006)	Rapport semestriel 1	Réunion des partenaires	Rapport semestriel 2	Bilan annuel du programme	Plan de travail / Projet	Rapport semestriel 3	Réunion partenaires	Bilan annuel du programme	Grille d'évaluation	Evaluation externe	Atelier de restitution de l'évaluation externe
Axe 1 : Communication et sensibilisation														
Information et sensibilisation autour des nouvelles dispositions législatives et contre les violences à l'égard des femmes / Campagne de communication Grand public Réseau ANARUZ	X	I						I						
<u>Observations</u>														
Projet du Centre des Droits des Gens au Maroc Centre des Droits des Gens – CDG	X	I						I						
<u>Observations</u>														
Campagne d'information et de sensibilisation au nouveau Code de la famille par les Associations de microcrédit au Maroc PlanetFinance Maroc	X	I						I						
<u>Observations</u>														

<p>Formation des acteurs des tribunaux de la famille et évaluation du « travail domestique » pour un partage équitable des biens cumulés au cours de la vie conjugale en cas de divorce Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes – AMVEFV</p>	X	I						I								
<u>Observations</u>																
Axe 2 : Représentation politique et gendérisation de l'administration publique																
<p>Participation politique et gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc Association Ennakhil pour la Femme et l'Enfant – AEFÉ</p>	X	I						I								
<u>Observations</u>																
<p>Initiative pour la gendérisation de l'administration publique Association Démocratique des Femmes du Maroc - ADFM</p>	X	I						I								
<u>Observations</u>																

3. Autres outils de suivi & évaluation

3.3.1. Le rapport analytique semestriel (état d'avancement de chaque projet)

 <p style="text-align: center;">Programme Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc 2006-2007</p> <p style="text-align: center;">RAPPORT SEMESTRIEL DU PROJET 1^{er} semestre 2006</p>				
DONNEES DE BASE				
Projet :				
Association :				
Nom du responsable du rapport :				
Date du rapport :				
Période du rapport :				
Indicateurs de référence du projet (processus, effet, résultats)				
- Indicateur de processus :				
- Indicateur d'effet :				
- Indicateurs de résultats :				
FICHE DE SUIVI DU RENDEMENT				
Produit	Point sur le résultat	Date de réalisation	Progrès / Défis / Contraintes	Recommandations et mesures correctives
Produit 1				

Produit 2				
Produit 3				
Produit 4				

3.3.2. Le bilan annuel du programme (2006 et 2007)



Programme
Communication sociale, Participation politique et Gouvernance
démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc
2006-2007

BILAN ANNUEL DU PROGRAMME
Année 2006

I. DONNEES DE BASE

Projet :
Association :
Nom du responsable du rapport :
Date du rapport :
Période du rapport :
Indicateurs de référence du projet (processus, effet, résultats) - Indicateur de processus : - Indicateurs d'effet : - Indicateurs de résultats :

II. PERFORMANCE DU PROJET

Résultats	Le point sur les résultats	Produits annuels	Le point sur les produits	Raisons pour lesquelles les progrès sont en deçà de l'objectif	Recommandations et mesures proposées

--	--	--	--	--	--

III. PERFORMANCE DU PROJET – QUESTIONS D'EXECUTION

Trois principaux problèmes au cours de l'exécution

IV. EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DES RESULTATS

Au niveau des résultats

1. Changements positifs
2. Changements négatifs
3. Sans changement

Au niveau des produits

1. Produits achevés
2. Produits non achevés
3. Produits partiellement achevés

V. ENSEIGNEMENTS TIRES

Les principaux enseignements tirés au cours de l'année écoulée.

3.3.3. La grille de l'évaluation du programme



Programme de Communication sociale, Participation politique
et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc
2006-2007

GRILLE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Critères	Projets	Questions		Source de données	Outils pour la collecte des données
		Questions principales	Questions secondaires		
Axe 1 : Communication et sensibilisation					
PERTINENCE / EFFICACITE / EFFICIENCE / DURABILITE	Information et sensibilisation autour des nouvelles dispositions législatives et contre les violences à l'égard des femmes / Campagne de communication Grand public Réseau ANARUZ	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)

	Projet du Centre des Droits des Gens au Maroc Centre des Droits des Gens – CDG	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)
	Campagne d'information et de sensibilisation au nouveau Code de la famille par les Associations de microcrédit au Maroc PlanetFinance Maroc	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)

	Formation des acteurs des tribunaux de la famille et évaluation du « travail domestique » pour un partage équitable des biens cumulés au cours de la vie conjugale en cas de divorce Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes – AMVEF	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)
AXE 2 : Représentation politique et genderisation de l'administration publique					
PERTINENCE / EFFICACITE / EFFICIENCE / DURABILITE	Participation politique et gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc Association Ennakhil pour la Femme et l'Enfant – AEFE	A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)

	Initiative pour la gendérisation de l'administration publique Association Démocratique des Femmes du Maroc - ADFM	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter e concertation avec le partenaire)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)	(A compléter par le consultant chargé de l'évaluation externe)
--	--	---	---	--	--

4. Atelier d'acquisition de compétences en suivi & évaluation

4.1. Présentation

L'atelier proposé vise l'acquisition de compétences en suivi & évaluation par partenaires de l'UNIFEM en charge de la gestion des projets dans le cadre du programme.

4.2. Objectifs

L'atelier aura pour principaux objectifs :

- former à cet effet une dizaine de personnes ressources appelées à assurer le suivi des projets (responsable des projets, coordonnateurs, etc.) ;
- développer les compétences nécessaires à la qualification des partenaires en termes de suivi & évaluation ;
- travailler dans une visée opérationnelle sur les principales composantes de la « boîte à outils » de suivi & évaluation du programme (rapport, bilan, etc.).

La durée de la formation est une journée (9h00-17h00).

Encadré 8

Atelier d'acquisition de compétences en suivi & évaluation 22 mai 2009, 9.00-17.00

Programme provisoire :

9.00–10.00

Session spéciale : Validation de l'Etude initiale par les partenaires

10.00-13.00

Session 1 : Le suivi et évaluation : pourquoi, comment ?

Session 2 : Le mécanisme de suivi & évaluation du programme

Session 3 : Travail de groupes

Session 4 : Mise en commun et synthèse

14.00–17.00

Session 5 : La boîte à outils de suivi & évaluation du programme

Session 6 : Comment faire le suivi du projet ?

Session 7 : Travail de groupes

Session 8 : Mise en commun et synthèse

Session 9 : Evaluation des résultats de l'atelier

A1. : Termes de référence

I. Contexte et Justification

L'UNIFEM lance un programme de Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc.

Le premier axe de la stratégie du programme vise essentiellement l'amélioration de la couverture de sensibilisation/communication. Il s'agit de soutenir des campagnes de sensibilisation dans le milieu rural, des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des femmes bénéficiaires de micro crédit, des campagnes de sensibilisation en direction des praticiens de la justice (juges, avocats, procureurs, para-juristes, etc.) et des campagnes médiatiques grand public via la télévision et la radio.

Le deuxième axe de la stratégie du programme est une action en faveur d'une plus grande représentation des femmes au Parlement. Il s'agit de soutenir un travail de sensibilisation et de plaider auprès des instances législatives et décideurs politiques sur l'institutionnalisation d'un quota pour la représentation féminine en perspective des élections législatives 2007 ainsi que des actions de renforcement des capacités des femmes à se présenter aux élections à travers l'organisation de sessions de formation au profit de candidates femmes dans différentes régions du Maroc.

Le présent appel à proposition pour la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation susceptible de permettre aux différents partenaires de réussir la bonne gestion de leurs projet, de dégager les aspects positifs et négatifs dont il faudra tenir compte dans l'évolution de celui-ci et d'assurer par là la durabilité des résultats du projet à long terme.

II. Tâches et responsabilités

Sous la supervision de l'UNIFEM, le consultant/E mènera une étude initiale devant servir de base à l'identification d'un mécanisme et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme.

Le consultant/E devra :

- élaborer une note méthodologique pour la réalisation de l'étude initiale et le développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation
- participer à un atelier de réflexion avec les partenaires du programme pour affiner la note méthodologique
- réaliser une étude initiale visant
 - § à mesurer le niveau actuel des connaissances dans les domaines d'activités du présent programme en vue de pouvoir mesurer les acquis
 - § proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme pour l'accompagnement des partenaires

III. Produits attendus de la consultation

- une note méthodologique et un plan de travail ;
- l'étude finale ;

IV. Qualifications requises

Les candidat(e) s intéressé(e) s devra justifier de:

- études post-universitaires en sciences sociales, économie ou politique ;
- un minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de l'égalité des sexes et du développement et/ou en analyse genre ;
- une expertise dans le domaine de l'évaluation des programmes ;
- une connaissance approfondie du contexte socio-économique et politique du Maroc, en particulier en matière des droits humain des femmes, des interventions et initiatives menés au niveau institutionnel et de la société civile ;
- une maîtrise orale et écrite du français et de l'arabe.

V. Durée de la mission

- Une personne/mois de travail

VI. Calendrier de réalisation

- le 26 février 2006 : proposition de note méthodologique ;
- le 2 et 3 mars 2006 : participation à l'atelier des partenaires du programme pour l'affinement de la note méthodologique ;
- le 10 mars : note méthodologique finale ;
- le 18 avril 2006 : un draft de l'étude ;
- le 30 avril 2006 : l'étude finale.

E T U D E I N I T I A L E
Etat des lieux - Mécanisme de suivi & d'évaluation

Programme
COMMUNICATION SOCIALE, PARTICIPATION POLITIQUE
ET GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE AU MAROC

Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes
UNIFEM

Note méthodologique

Ahmed Bencheikh, Ph.D.
Consultant de l'UNIFEM
Rabat, le 23 mars 2006.

Table de matières

Introduction	3
Cadre général de la mission	5
Note méthodologie	6
Objectifs de la mission	6
Compréhension de la question clé de la mission	6
Cadrage méthodologique de l'étude	7
Plan de travail	16
Schéma général de l'étude	17
Annexe	18
A1 : Rapport de synthèse de l'atelier (2-3 mars 2006)	18

INTRODUCTION

1. La présente note méthodologique est la version finale de la proposition faite par le consultant aux participant/Es à l'atelier du lancement du programme à Rabat (2-3 mars 2006). Le consultant avait proposé les lignes directrices de l'Etude initiale (Etat des connaissances et mécanisme de suivi et d'évaluation) [cf. Note méthodologique et plan de travail].

2. Organisé par l'UNIFEM (Afrique du Nord), l'atelier a été l'occasion d'échanges et débats avec l'ensemble des associations partenaires qui constitueront le comité de pilotage pendant les deux années de mise en œuvre du programme (cf. Annexe 1 : Rapport de synthèse de l'atelier).

3. Les résultats attendus du présent atelier sont :

- Compréhension commune du contexte et des finalités du programme ;
- Connaissance des différentes composantes du programme ;
- Identification de liens et perspectives d'échanges et de renforcement mutuel entre les différentes composantes du programme ;
- Etablissement des termes de références pour une étude initiale devant servir de base à l'identification d'un mécanisme et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme.

4. Les participant/Es à l'atelier de Rabat ont échangé sur les points suivants :

- les thèmes des différents projets présentés ;
- la note méthodologique et les indicateurs de suivi & évaluation ;
- le mécanisme de suivi & évaluation du programme/projets.

5. Le programme du déroulement de l'atelier pendant deux jours permet de distinguer 4 temps forts :

- L'ouverture de l'atelier et présentation du programme ;
- Six présentations des associations partenaires du programme ;
- Présentation de la note méthodologique par le consultant ;
- Une séance de travail de groupe sur l'identification et la formulation des indicateurs du programme.

6. Concernant la note méthodologique, les participant/Es ont proposé de prendre en considération les aspects suivants pour la réalisation de l'Etude initiale :

Observations sur la note méthodologique de l'Etude

L'échange a porté sur les modifications/compléments des éléments de cadrage méthodologique, en particulier :

- Prendre en compte le contexte général en matière des droits humains des femmes sur base des actions engagées depuis 2003 ;
- Privilégier l'analyse du processus d'autonomisation engagé au Maroc depuis quelques années en captant les 'faits porteurs d'avenir' des réformes relatives aux droits des femmes ;
- Considérer les résultats et effets des réformes (code de la famille et code pénal) pour mesurer les acquis et non pas leur impact, étant entendu que l'impact demande plus de temps (minimum 3 ans) et plus de moyens et de ressources ;
- Prendre en compte la double dimension projets/programme et les effets qu'elle peut créer en termes de seuil, de mutualisation et de synergies.

La mise en place du mécanisme de suivi et d'évaluation :

Les participant/Es ont proposé :

- Prendre en compte les modalités de suivi et d'évaluation prévues par le programme : i) 3 sessions de suivi réunissant l'ensemble des partenaires en début de démarrage du programme, à mi-parcours et à la fin de la réalisation de l'ensemble des activités ;

- ii) 3 rapports semestriels présentant l'avancement du projet ; iii) un rapport à la fin du projet présentant le degré de réalisation des activités et les conclusions des évaluations participatives et permettant de dégager des pistes d'amélioration et d'élargissement du projet ; iv) l'évaluation externe du projet sera menée et permettra d'une part de tirer les meilleures leçons des réalisations et des succès et d'autre part de fournir des informations sur les directions futures.
- Préciser la périodicité des rapports analytiques sur l'état d'avancement de chaque projet ;
- Standardiser le format du rapport analytique en termes de : activités/réalisations-produits/résultats-défis/leçons à tirer);
- Prévoir un cadre de rendement projets/programme ;
- Programmer 2 réunions semestrielles par an avec les partenaires.

7. En résumé, les modifications apportées à la présente note méthodologique portent sur les deux aspects suivants :

- d'une part, la classification des indicateurs développés par les participant/Es à l'atelier (cf. pages : 9-13) ;
- d'autre part, la conception du mécanisme de suivi & évaluation du programme (cf. pages : 14-15).

CADRE GENERAL DE LA MISSION

8. La présente mission de consultation s'inscrit dans le cadre du programme Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc (2006-2007) initié par le Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes – UNIFEM.

9. Les termes de référence de la mission précisent que : « le consultant/E mènera une étude initiale devant servir de base à l'identification d'un mécanisme et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme».

10. Il est également précisé dans la commande que le consultant/E devra :

- « élaborer une note méthodologique pour la réalisation de l'étude initiale et le développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- « participer à un atelier de réflexion avec les partenaires du programme pour affiner la note méthodologique ;
- « réaliser une étude initiale visant :
 - 3) à mesurer le niveau actuel des connaissances dans les domaines d'activités du présent programme en vue de pouvoir mesurer les acquis ;
 - 4) proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme pour l'accompagnement des partenaires. »

11. Sur la base de la définition des tâches et responsabilités, le consultant/E est appelé à réaliser l'étude initiale devant servir de base à la construction d'un mécanisme de suivi & évaluation du programme. Il s'attachera notamment à :

- s'assurer le respect des termes de référence et utilisera les approches appropriées pour mener à bien l'étude initiale et le mécanisme de suivi & évaluation ;
- participer activement à l'atelier des partenaires du programme pour l'affinement de la note méthodologique ;
- exploiter les éléments des expertises précédentes pour réaliser l'étude initiale ;
- mettre au point une typologie pertinente d'indicateurs de suivi et d'évaluation des résultats ;
- mettre en place un mécanisme de suivi & évaluation participatif devant permettre aux différents partenaires : i) de réussir une bonne gestion de leur projet ; ii) de dégager les aspects positifs et négatifs dont il faudra tenir compte dans l'évolution de celui-ci ; et, iii) d'assurer, par là, la durabilité des résultats du projet à long terme.

Objectifs de la mission

12. La mission concerne la réalisation d'une étude initiale dont les deux objectifs principaux sont :

- mesurer le niveau actuel des connaissances dans les domaines d'activités du présent programme en vue de pouvoir mesurer les acquis ;
- proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme pour l'accompagnement des partenaires du programme.

Compréhension de la question clé de la mission

13. L'étude initiale doit tenir compte des axes majeurs du programme, à savoir :

- D'une part, l'amélioration de la couverture de sensibilisation/communication. Cet axe comporte les campagnes de sensibilisation et d'information suivantes :
 - 1) les campagnes dans le milieu rural ;
 - 2) les campagnes d'information et de sensibilisation auprès des femmes bénéficiaires de micro crédit ;
 - 3) les campagnes de sensibilisation en direction des praticiens de la justice (juges, avocats, procureurs, para-juristes, etc.) ;
 - 4) les campagnes médiatiques grand public via la télévision et la radio.
- D'autre part, l'action en faveur d'une plus grande représentation des femmes au Parlement. Ce deuxième axe du programme est composé de deux activités :
 - 1) le travail de sensibilisation et de plaidoyer auprès des instances législatives et décideurs politiques sur l'institutionnalisation d'un quota pour la représentation féminine en perspective des élections législatives 2007 ;
 - 2) les actions de renforcement des capacités des femmes à se présenter aux élections à travers l'organisation de sessions de formation au profit de candidates femmes dans différentes régions du Maroc.

14. L'objet de la mission de la consultation étant de « mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation susceptible de permettre aux différents partenaires de réussir la bonne gestion de leurs projet, de dégager les aspects positifs et négatifs dont il faudra tenir compte dans l'évolution de celui-ci et d'assurer par là la durabilité des résultats du projet à long terme. » (Termes de référence, page 1).

Cadrage méthodologique de l'étude

15. Les termes de référence ne précisent ni les critères, ni les exigences spécifiques de l'étude initiale. Cette absence de préconisations a l'avantage de permettre au consultant de proposer dans le cadre de la démarche, les outils et les contenus adaptés de l'étude. C'est pourquoi, il nous a semblé important de préciser comment nous allons construire l'étude initiale en décrivant successivement la méthodologie et les outils d'analyse ainsi que les indicateurs de résultats devant servir au mécanisme de suivi & évaluation du programme.

Méthodologie et outils d'analyse

16. L'étude initiale a pour premier objet la mesure des connaissances dans les domaines d'activités du programme. Cette première partie de l'étude consiste, à la lumière des actions engagées et dans la perspective de l'atelier de réflexion avec les partenaires du programme, à apporter des éléments de mesure des connaissances (état actuel des connaissances) en vue de rassembler les données nécessaires à l'élaboration des indicateurs de résultats, et d'enrichir la réflexion et les débats des travaux sur les acquis, les échecs/obstacles à surmonter.

17. Plutôt que de centrer l'étude initiale sur la recherche d'une information exhaustive, le consultant a pris le parti de combiner différents moyens d'observation et d'analyse dont les résultats seront croisés, pour compenser le risque propre de biais de chacune d'entre elles. La méthodologie proposée aura pour fonction d'apporter le maximum de sécurité à la démarche à travers la triangulation des sources d'information et d'analyse.

Encadré 1. Triangulation

Utilisation d'au moins trois théories, sources ou types d'informations, ou démarches d'analyse, pour vérifier et soutenir une appréciation ou un point de vue.

En combinant plusieurs sources, méthodes, analyse ou théories, les évaluateurs cherchent à surmonter les biais qui apparaissent quand on se fonde sur une seule source d'information, un seul observateur, une seule méthode ou une seule théorie.

Source : OCDE, Development Assistance Committee, 2002, Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, page : 37.

18. La méthodologie proposée consiste à recueillir, traiter et analyser l'information et les données relatives au projet fournies et produites par les différents partenaires impliqués dans le projet et les bénéficiaires des activités engagées depuis 2003.

19. L'étude initiale sera basée sur trois types de sources et d'information et trois types d'outils de collecte et d'analyse des données. Elle s'appuie sur les trois approches complémentaires suivantes :

Analyse de la documentation pertinente du projet

20. L'analyse documentaire sera axée sur les principales activités réalisées avant le démarrage du programme. Cette méthode nous fournira ainsi les éléments d'information pour mesurer l'état actuel des connaissances dans les domaines d'activités du programme. L'analyse documentaire portera sur la documentation pertinente du programme. Il s'agit principalement du document du projet, documentation produite par les partenaires, publications de la presse, ou toute autre documentation pertinente.

21. L'analyse documentaire utilisera les données des actions engagées par les partenaires précédemment.

22. L'examen analytique de la documentation produite dans le cadre du programme devrait permettre de recenser les questions qui doivent être prises en compte dans le cadre de la mise en place du mécanisme de suivi & évaluation.

Entretiens avec les principaux partenaires du programme

23. Des entretiens individuels structurés auprès des principaux partenaires du programme seront organisés en vue de :

- compléter et d'affiner les données documentaires analysées ;
- recenser et analyser les effets positifs du processus en cours sur les bénéficiaires et leurs proches (familles, milieu professionnel, etc.) ;
- dégager les « facteurs de non-effets » constatés et relevés par les bénéficiaires des différentes campagnes engagées précédemment par les partenaires.

24. Des guides d'entretien seront élaborés pour mener à bien l'enquête auprès des personnes interviewées.

Enquête qualitative auprès des bénéficiaires

25. L'enquête auprès des bénéficiaires concernera les activités engagées précédemment par les partenaires. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs :

- mesurer l'état des connaissances par catégories de bénéficiaires (milieu rural, micro crédit, etc.) ;
- dégager l'impact des premières activités du programme sur les bénéficiaires eux-mêmes ;
- préciser les attentes des bénéficiaires vis-à-vis de l'activité spécifique (exemple : représentation politique des femmes).

26. L'enquête qualitative portera sur un échantillon représentatif des catégories des bénéficiaires des activités de sensibilisation.

Choix et classification des indicateurs

27. Divers indicateurs-clés ont été développés par les participant/Es à l'occasion de l'atelier de lancement du programme. Les indicateurs présentés dans les tableaux 1 et 2 ci-après répondent aux recommandations des participant/Es de mieux les organiser. Ces indicateurs sont regroupés en trois catégories d'indicateurs, à savoir :

- Un indicateur de processus commun aux deux axes du programme. Cet indicateur de mise en œuvre permet de mesurer les activités et les résultats du programme¹¹.
- Les quatre indicateurs d'effet dont la principale fonction est de suivre les progrès réalisés ou non dans le cadre du programme. Généralement, un indicateur d'effet présente deux composantes : une base de référence et un objectif. Il permet ainsi d'apprécier le changement positif ou négatif entre les deux situations.
- Dix indicateurs de résultats (appelés aussi indicateurs d'extrants) qui permettent de mesurer les résultats intermédiaires, c'est-à-dire les produits des deux principaux axes du programme (Sensibilisation/communication et représentation politique des femmes).

¹¹ « *Ce sont les meilleurs indicateurs de la mise en œuvre et ils sont utilisés pour le suivi du projet* », Agence Canadienne pour le Développement International *Guide des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes*, 2000 : page 22.

Tableau 1.
Classification des indicateurs
Axe 1 : Amélioration de la couverture de communication / sensibilisation

Indicateur de processus		
Effet 1		Indicateurs
Un contexte socioculturel favorable à la défense des droits des femmes et une application du droit plus conforme à l'esprit de la loi.		Comportements et attitudes des populations et des praticiens de justice favorables aux droits des femmes. La législation familiale et les procédures d'application sont respectueuses des droits des femmes.
Indicateurs de résultats		
Produits		Indicateurs
Produit 1	La connaissance de l'opinion publique en matière de législation familiale est améliorée.	Nombre de passage TV et radio. Nombre de CD des films. Qualité des messages. Timing des activités de communication & de sensibilisation.
Produit 2	La connaissance des populations, dans certaines régions rurales, en matière de législation familiale, est améliorée.	10 000 personnes touchées par la campagne de sensibilisation. Augmentation du recours au droit. Qualité des messages. Timing des activités de communication & sensibilisation.
Produit 3	La connaissance des bénéficiaires des projets de micro crédit dans certaines régions rurales, en matière de législation familiale, est améliorée.	8000 femmes touchées par les actions d'information. Nombre de femmes bénéficiaires du micro crédit ayant recours aux CEPAJ. Qualité des messages. Timing des activités de communication & sensibilisation. Degré de cohérence entre les différents messages construits dans le cadre du programme (référentiel commun).
Produit 4	Les praticiens de la justice sont plus respectueux des droits des femmes et les appliquent dans l'esprit de la loi.	Degré de diffusion des résultats de l'étude sur le partage des biens Degré d'exploitation des résultats de l'étude. Pertinence des recommandations des ateliers avec les praticiens de la justice. Positions des praticiens en faveur d'une meilleure application de la loi. Degré de recevabilité des praticiens de la justice quant aux propositions de l'étude.
Effet 2		Indicateurs
Les différentes législations et mécanismes institutionnels sont rendus plus efficaces en matière de protection des droits des femmes.		Les amendements ou améliorations apportés aux procédures, circulaires en vigueur.
Indicateurs de résultats		
Produit		Indicateurs
Produit 1	Les décideurs sont sensibles aux carences	Degré de diffusion de partage des rapports d'études.

des lois et engagés à améliorer leur application.	<p>8 séminaires/conférence débats tenus avec les institutionnels (Justice, tribunaux de famille, etc.) pour une meilleure application des lois.</p> <p>Pertinence des conclusions/recommandations des rapports de suivi d'application des lois réalisés.</p> <p>Niveau d'utilisation des recommandations de l'étude sur les tribunaux de la famille (méthodologie).</p>
---	---

Tableau 2.
Classification des indicateurs
Axe 2 : Représentation politique des femmes au parlement et gendérisation de l'administration

Indicateur de processus	
Processus	Indicateurs
Un contexte socioculturel favorable à la défense des droits des femmes et une application du droit plus conforme à l'esprit de la loi.	Réforme de la loi électorale, lois des partis politiques incluant des mesures de discrimination positive (quota) en faveur de la représentation politique des femmes et de la gendérisation de l'administration (postes de décision).
Indicateurs d'effet	
Effet 3	Indicateurs
Les lois et mécanismes institutionnels intègrent des mesures de renforcement de la représentativité féminine dans les mandats électoraux et les sphères de décision	<p>Amendements du code électoral en faveur du quota.</p> <p>Mesures d'accompagnement.</p> <p>Mécanismes institutionnels en faveur de la présence des femmes dans les sphères de décision</p>
Indicateurs de résultats	
Produits	Indicateurs
Produit 1 Les associations sont actives et constituent un lobby important pour les changements des lois	<p>Qualité des rapports établis.</p> <p>Qualité des études/enquêtes/recherches en matière de participation politique des femmes et d'accès aux sphères de décision.</p> <p>Qualité des supports de communication établis.</p> <p>Nombre d'activités de lobbying menées par les associations auprès des décideurs institutionnels et des politiques.</p> <p>Degré de coordination en matière d'élaboration de mémorandums.</p> <p>Pertinence des propositions faites par les mémorandums.</p>
Produit 2 Les décideurs, institutionnels et parlementaires et les partis politique sont favorables au principe du quota et le défendent	<p>Nombre de rencontres tenues.</p> <p>Position publique des décideurs, des institutionnels et des partis politiques en faveur du quota.</p> <p>Nombre de parlementaires présents aux discussions des projets de lois au parlement.</p> <p>Votes des lois au parlement en faveur du quota.</p>
Produit 3 Les décideurs et institutionnels sont favorable à la gendérisation de l'administration publique	<p>Niveau de diffusion de l'étude publiée.</p> <p>Pertinence des recommandations de l'étude.</p> <p>Nombre des institutionnels touchés par le plaidoyer.</p> <p>Plus grande réceptivité/sensibilité à la gendérisation de</p>

		l'administration publique institué.
Effet 4		Indicateurs
Un quota de femmes accèdent aux instances élues lors des législatives de 2007 et communales de 2008.		Un quota de femmes accèdent aux instances élues lors des législatives de 2007 et communales de 2008.
Produits		Indicateurs
Produit 1	Les femmes candidates des futures élections sont mieux préparées pour se préparer aux élections	6 ateliers de sensibilisation menée auprès des partis politiques pour les sensibiliser au soutien des candidatures des femmes. 4 ateliers de formation en direction de femmes candidates réalisés. 20candidates femmes sont formées. 12 campagnes de soutien à des candidatures féminines sont menées dans des régions pilotes. Degré d'échange et de capitalisation avec le CLEF.
Produit 2	Les partis politiques engagent des actions en faveur de leurs candidates femmes	Pourcentage des femmes bien placées dans les candidatures des partis politiques. Types d'appui engagés par les partis politiques pour soutenir leurs candidats.

28. L'adoption de la double démarche programme/projets proposée par les participant/Es implique la recherche de trois effets complémentaires : effet de seuil, effet de mutualisation et effet de synergie.

D'abord, l'effet de seuil : par leur coordination, conduisant au regroupement des actions plus conséquentes, les six projets dans ce cadre se donnent les moyens d'atteindre une taille critique en termes d'opportunités d'actions. Les partenaires placent alors en position de mener à bien des actions qu'elles n'auraient pu envisager isolément.

Ensuite, l'effet de mutualisation : la coopération développée au sein d'une démarche commune prend sens au travers d'une mutualisation des moyens et des compétences, à la base de la réalisation d'économies d'échelles. Cette mutualisation peut aussi passer par le partage d'expériences entre les partenaires confrontés aux mêmes problèmes.

Enfin, l'effet de synergie : l'établissement de liens entre différents projets encourage l'émergence de complémentarités entre les partenaires du programme dans de nombreux domaines au cœur de la question des droits des femmes au Maroc (sensibilisation / communication, plaidoyer, renforcement des capacités, etc.). Sur cet aspect, l'atelier de lancement du programme a permis de faire émerger des liens potentiels entre les projets (Cf. annexe 1 : rapport de synthèse de l'atelier).

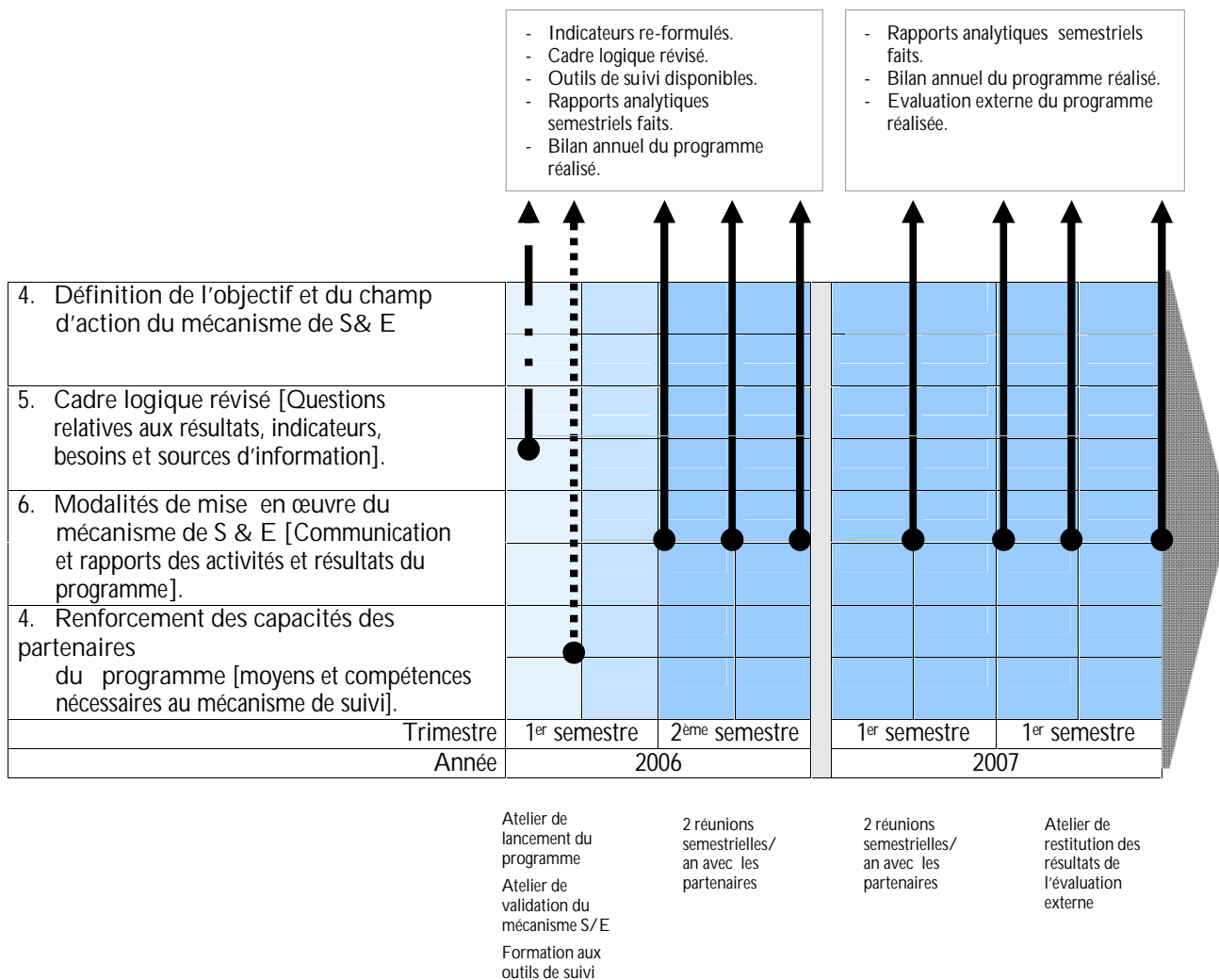
Conception initiale du mécanisme de suivi & évaluation

29. Le suivi et l'évaluation doivent être conçus comme un mécanisme de réflexion et de communication qui vise deux objectifs :

- d'une part, s'informer sur l'état d'avancement des activités des projets des partenaires du programme et des progrès réalisés ;
- d'autre part, apporter les ajustements et les modifications nécessaires à la mise en œuvre des projets.

30. Le diagramme qui suit a pour objet, à la lumière des compléments et modifications relevés par les participant/Es à l'atelier, d'apporter des propositions en vue d'opérationnaliser le mécanisme de suivi & évaluation du programme. Il s'agit, à travers ce diagramme, de montrer comment le mécanisme de suivi & évaluation sera conçu en quatre composantes/parties principales, à savoir :

- La définition de l'objectif et du champ d'action du mécanisme de S& E.
- La révision du cadre logique (indicateurs, besoins et sources d'information).
- Les modalités de mise en œuvre du mécanisme de S & E du programme.
- Le renforcement des capacités des partenaires du programme.



31. Le mécanisme de suivi & évaluation proposé prend en compte un double phasage :

- d'une part, le phasage semestriel des activités du programme décomposé en quatre phases principales pour les deux années 2006-2007 et comprenant les différents ateliers et réunions avec les partenaires du programme ;
- d'autre part, trois grandes étapes :
 - (1) la conception du mécanisme de S & E [1^{er} semestre 2006] ;
 - (2) le renforcement des capacités [1^{er} semestre 2006] ;
 - (3) la mise en œuvre du mécanisme de S & E [2^{ème} semestre 2006, 1^{er} et 2^{ème} semestres 2007].

32. Enfin, le diagramme fait ressortir aussi les principaux produits/résultats attendus et la périodicité de leur édition, à savoir :

- la trousse à outils de suivi (fiche de rendement, notamment) ;
- les rapports analytiques semestriels (état d'avancement de chaque projet) ;
- le bilan annuel du programme (2006 et 2007) ;
- l'évaluation externe du programme.

32. Le délai d'exécution prévu est d'une personne/mois de travail. Le déroulement de la consultation comprendra 3 phases principales et 17 étapes.

I. Phase préparatoire de la note méthodologique

1. Proposition de la note méthodologique et du plan de travail [26 février 2006].
2. Signature du contrat.
3. Participation à l'atelier de réflexion [2-3 mars 2006].
4. Préparation du compte-rendu de l'atelier de réflexion.
5. Remise de la note méthodologique finale [10 mars 2006].

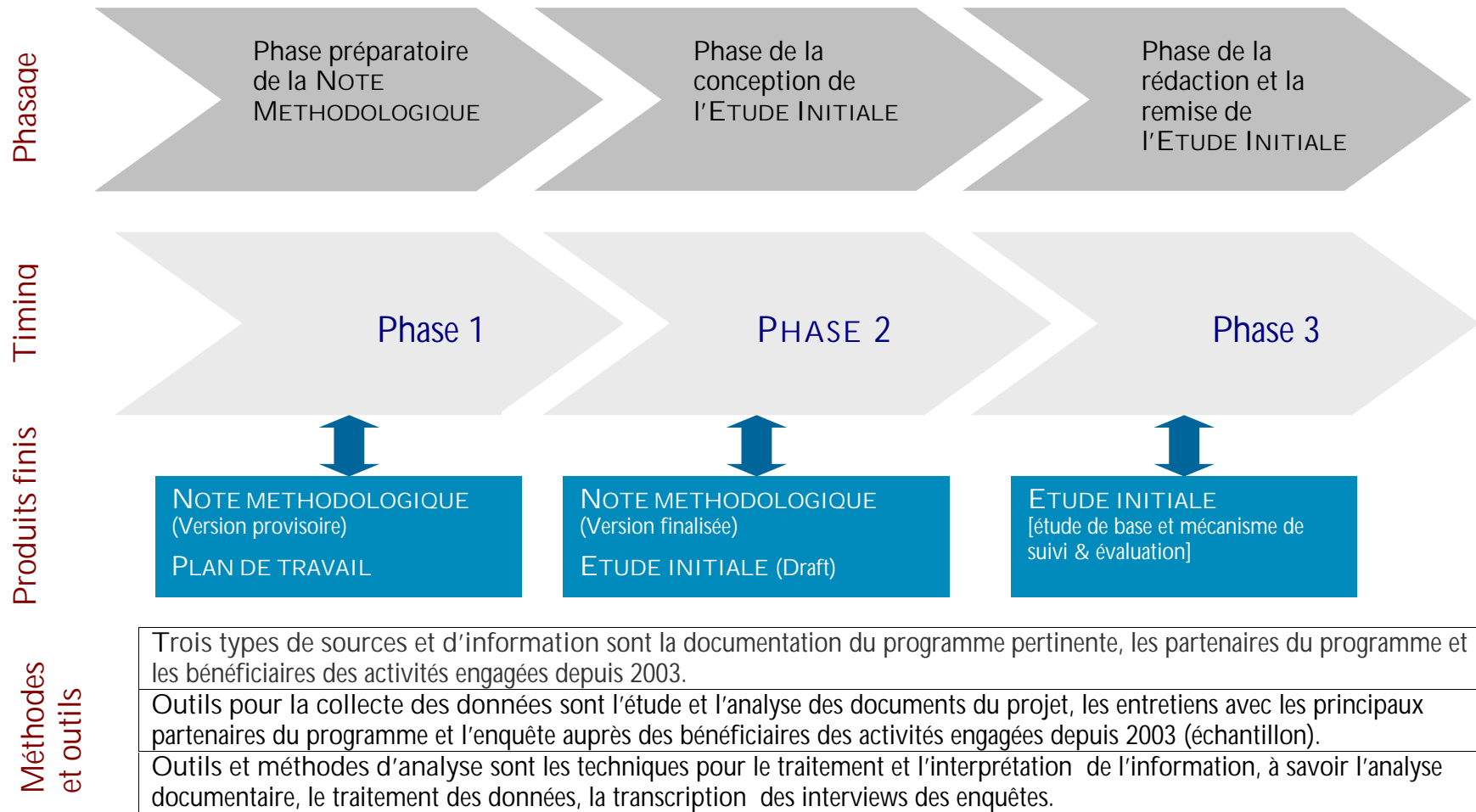
II. Phase de la conception de l'ETUDE INITIALE

6. Collecte des informations disponibles sur les activités du programme.
7. Préparation des outils des enquêtes : grille d'évaluation des connaissances, échantillonnage et guides d'entretiens
8. Analyse documentaire de la documentation pertinente du programme
9. Réalisation des entretiens avec les principaux partenaires du programme
10. Réalisation de l'enquête auprès d'un échantillon des bénéficiaires actions engagées depuis 2003.
11. Traitement et analyse des données des entretiens et de l'enquête.
12. Conception du mécanisme de suivi & évaluation [cf. points 29, 30, 31 et 32 de la note méthodologique].
13. Remise de la version provisoire de l'ETUDE INITIALE [18 avril 2006].
14. Formation aux outils de suivi (flexible)
15. Organisation d'une restitution orale pour l'UNIFEM.

III. Phase de la rédaction et la remise de l'ETUDE INITIALE

16. Rédaction de la version définitive de l'ETUDE INITIALE [Etude de base et Mécanisme de suivi & évaluation]
17. Remise de la version définitive de l'ETUDE INITIALE [Etude de base et Mécanisme de suivi & évaluation] à l'UNIFEM [30 avril 2006]

SCHEMA GENERAL DE L'ETUDE INITIALE [Etat des connaissances et mécanisme de suivi & évaluation]





Atelier de lancement du programme :
« Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc »
2006-2007

Rabat : 2 et 3 Mars 2006

Mis en oeuvre par le Fonds de Développement des Nations Unis
pour la Femme
(UNIFEM)

I. INTRODUCTION

Organisé par l'UNIFEM (Afrique du Nord), l'atelier de lancement du programme : «Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc», tenu du 2 au 3 mars 2006 à Rabat, a été l'occasion d'échanges et débats avec l'ensemble des associations partenaires qui constitueront le comité de pilotage pendant les deux années de mise en œuvre du programme.

Les résultats attendus du présent atelier sont :

1. Compréhension commune du contexte et des finalités du programme ;
2. Connaissance des différentes composantes du programme ;
3. Identification de liens et perspectives d'échanges et de renforcement mutuel entre les différentes composantes du programme ;
4. Etablissement des termes de références pour une étude initiale devant servir de base à l'identification d'un mécanisme et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme.

Cet atelier a rassemblé les six associations partenaires du programme, l'équipe de l'UNIFEM (Maroc) et le consultant chargé de l'étude initiale. Les associations participantes à cet atelier sont :

- Association Démocratique des Femmes du Maroc – ADFM ;

- Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes – AMVEF ;
- Centre des Droits des Gens – CDG ;
- Réseau ANARUZ ;
- Association Ennakhil pour la Femme et l'Enfant – AEFE ;
- PlanetFinance Maroc.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Le programme du déroulement de l'atelier pendant deux jours, permet de distinguer 4 temps forts :

- L'ouverture de l'atelier et présentation du programme ;
- Six présentations des associations partenaires du programme ;
- Présentation de la note méthodologique ;
- Une séance de travail de groupe sur l'identification et la formulation des indicateurs du programme.

1^{er} temps fort : L'ouverture de l'atelier et présentation du programme

L'ouverture a été marquée par l'intervention de Zineb Touimi-Benjelloun, Conseillère Genre pour l'Afrique du Nord UNIFEM. Après avoir rappelé la stratégie du programme elle a souligné les points suivants :

- L'importance de l'axe communication dans le programme, ceci à plusieurs niveaux :
 - i. Une communication grand public via la télévision etc.
 - ii. Une communication populaire dans le milieu rural.
 - iii. Une communication sensibilisation à travers les autres composantes du programme.
- En second lieu, que ce soit dans le cadre de la campagne médias, celle de sensibilisation des populations, ou dans le cadre du renforcement du pouvoir politique des femmes, le projet présente l'intérêt de la large couverture régionale.
- Un troisième niveau d'intérêt du présent projet est d'ordre politique dans le sens où le programme ambitionne de renforcer le processus démocratique en cours au niveau législatif et institutionnel à travers des mécanismes institutionnels inclusifs des femmes, où ces dernières ont accès aux centres de décision et participent au développement.
- L'intérêt à travailler dans une perspective de démarche-programme et de culture de partage
- Le renforcement des programmes en cours.
- L'ouverture au micro-crédit à travers une composante de l'autonomisation des femmes.
- Enfin la volonté, dès le lancement du programme, d'intégrer les outils qui permettront à toutes les étapes de mesurer les niveaux de réalisations et de dégager les aspects positifs et négatifs de cette expérience afin d'en tirer des leçons et améliorer par là les démarches futures.

Ensuite, Leila Rhiwi, Coordinatrice Maghreb, Programme Droits Humain des Femmes, UNIFEM, a proposé aux participant/Es de se présenter. D'autre part, elle a procédé à un cadrage des travaux de l'atelier en trois résultats attendus :

- L'appropriation par l'ensemble des participant/Es des contenus des six projets du programme ;
- L'établissement de liens possibles et les perspectives de coopération entre les projets ;
- La mise en place d'un mécanisme de suivi & évaluation et des indicateurs de suivi appropriés.

Enfin, Madame Anne-Kristin Treiber, Chargée de Programme UNIFEM, a présenté le programme «Communication sociale, Participation politique et Gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc», le contexte institutionnel marocain du programme, ses deux axes principaux (participation à la sphère publique, et amélioration des connaissances et droits) et ses activités clés. Elle a aussi insisté sur :

- Le renforcement des projets en cours ;
- Le renforcement des réseaux et partenariats et de l'existant au niveau ;
- L'effort de suivi et d'évaluation en vue d'améliorer les expériences futures.

2^{ème} temps fort : Les présentations des associations partenaires du programme

Cette séance s'est déroulée sous forme de présentation des projets composant le programme. Six présentations ont été faites par les associations partenaires du programme, à savoir :

- Initiative pour la gendérisation de l'administration / Association Démocratique des Femmes du Maroc - ADFM ;
- Formation des acteurs des tribunaux de la famille et évaluation du « travail domestique » pour un partage équitable des biens cumulés au cours de la vie conjugale en cas de divorce / Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes – AMVEF ;
- Campagne de sensibilisation dans le milieu rural / Centre des Droits des Gens – CDG) ;
- Information et sensibilisation autour des nouvelles dispositions législatives et contre les violences à l'égard des femmes / Campagne de communication Grand public / Réseau ANARUZ) ;
- Participation politique et gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc / Association Ennakhil pour la Femme et l'Enfant – AEFÉ ;
- Campagne d'information et de sensibilisation au nouveau Code de la famille par les Associations de microcrédit au Maroc / PlanetFinance Maroc.

Les présentations faites par les associations partenaires ont été marquées par leur caractère complémentaire. Elles ont permis, à la faveur d'un débat ouvert à tous les participant/Es, de mettre en exergue les points forts, mais aussi faibles ou obstacles rencontrés par la mise en œuvre du nouveau Code de la famille. Des propositions ont été émises visant à lever les difficultés et, partant de là, d'en assurer l'efficacité, le suivi et l'évaluation (cf. III. principales propositions).

3^{ème} temps fort : La présentation de la note méthodologique

La deuxième journée de l'atelier a été consacrée à la présentation de la note méthodologique pour la réalisation de l'Etude initiale [Etat des lieux et mécanisme de suivi et évaluation]. La présentation a été faite par Ahmed Bencheikh, consultant. Elle a comporté les trois sessions suivantes :

- 1^{ère} session : Présentation de la note méthodologique ;
- 2^{ème} session : Des concepts clés, une méthode : la gestion axée sur les résultats ;
- 3^{ème} session : Mise en place du mécanisme de suivi & évaluation du programme pour l'accompagnement des partenaires

Les trois présentations ont fait l'objet de questions et discussion du contenu proposé par le consultant. Les observations et propositions faites par les participant/Es seront intégrées à la note méthodologique finalisée.

4^{ème} temps fort : Travail de groupe sur l'identification et la formulation des indicateurs du programme

Une session de l'atelier a été consacrée à l'identification et la formulation des indicateurs sur la base du cadre logique du programme. L. Rhiwi et A. Bencheikh ont encadré ce travail de groupe qui a donné lieu à un échange riche et une reformulation utile de certains indicateurs du programme/projets. Les indicateurs de suivi et d'évaluation ont été complétés et affinés au cours de cet atelier (cf. nouveau cadre logique du programme).

III. PRESENTATION DES PROJETS DES PARTENAIRES DU PROGRAMME

Chacune des six organisations de la société civile partenaires au programme a présenté son projet de manière détaillée. Les présentations synthétisées ci après ne sont pas exhaustives, elles s'efforcent de relever les points les plus pertinents.

Pour plus de détails se référer aux présentations complètes que nous tenons à votre disposition.

Ces présentations ont donné ensuite lieu à une discussion concernant les détails des projets, les défis et les intérêts communs.

1. Présentation du projet ADFM : « Initiative pour la gendérisation de l'administration publique ».

- § Présentation du calendrier prévisionnel du projet et justifications de l'importance d'agir sur le « volet administration », de travailler à mettre en lumière les entraves à l'égalité des chances, et de promouvoir une plus forte présence des femmes au sein des différentes instances administratives.

- § L'objectif global du projet est : la « répartition des richesses ainsi que des responsabilités entre hommes et femmes au sein de l'administration ».
- § Résultats escomptés :
 - Mettre en lumière les discriminations au sein de l'administration publique ;
 - Sensibiliser et inciter les décideurs à intégrer l'approche « genre » ;
 - Faire en sorte que les femmes et les hommes bénéficient équitablement des services de l'administration publique ;
- § Pour cela sont prévus :
 - 1^{ère} phase : élaboration d'une étude sur les textes organisant la gestion des ressources humaines dans le secteur public, lancement d'une enquête sociologique pour relever l'état de l'intégration de l'approche « genre » dans la fonction publique.
 - 2^{ème} phase : Présentation des résultats de l'enquête et détermination des actions à mener.
 - 3^{ème} phase : Mise en œuvre de la stratégie établie dans la seconde phase
- § Suit une discussion entre les partenaires, au sujet de ce projet.
Il en ressort un certain nombre de points/ interrogations :
 - Faut t'il travailler avec l'administration centrale ou avec l'administration locale ?
 - Quel secteur de l'administration faut il privilégier ?
 - Au-delà des sociologues, il convient d'interroger des spécialistes de Gestion et Ressources humaines.
 - Il serait utile de se pencher sur les formations du personnel des administrations, sur les écoles, afin d'œuvrer à intégrer l'approche « genre » dans les programmes.
 - Des études diagnostics existent déjà, il faut s'y référer ! Un « audit genre » a notamment été réalisé récemment par le ministère de la jeunesse, le secrétariat d'Etat à la famille, le Haut commissariat au Plan, et le FNUAP.

2. Présentation du projet PlaNet finance : « Campagne de sensibilisation des femmes dans le secteur du micro crédit ».

- § Rappel quelques chiffres et faits relatifs au micro crédit :
 - Le micro crédit concerne les exclus du système bancaire classique soit 1 200 000 projets au Maroc (ce qui fait du micro crédit la principale source d'emploi des plus pauvres au Maroc).
 - 70% des bénéficiaires du micro crédit sont des femmes.
- § La sensibilisation par le biais des associations de micro crédit permettrait de bénéficier d'une large couverture régionale.
- § Objectif global du projet : autonomisation effective des femmes
- § Objectifs escomptés :
 - Etablir une synergie entre le secteur du micro crédit et le mouvement de défense des droits des femmes ;
 - Produire des supports de communication adaptés aux bénéficiaires de micro crédit ;
 - Former les agents de crédit (sur le terrain) aux actions de sensibilisation à la Moudawwana.
 - Sensibiliser et informer les bénéficiaires des AMC sur la législation familiale en vigueur et les associations actives dans l'assistance juridique.
- § Défis :
 - Arriver à la transmission d'un message conforme à l'esprit de la Moudawwana
 - Avoir des animateurs qui puissent orienter les femmes vers les structures pouvant répondre aux problématiques juridiques des femmes

3. Présentation du projet ANARUZ : « campagne de communication grand public, spots TV et film documentaire »

- § Objectif global du projet :
 - Informer les femmes sur leurs droits en facilitant leur connaissance et compréhension de deux principaux textes de lois récemment amendés : code de la famille et code pénal, etc.,
 - Inciter les femmes victimes de violence à sortir du silence et à témoigner des violences dont elles sont victimes ;
 - Sensibiliser l'opinion publique et les décideurs sur le phénomène des violences et aux violations de leurs droits.
- § Actions prévues :
 - Réalisation d'un film documentaire (dupliquer en CD)
 - Campagne de sensibilisation par le biais de spots TV et radio
- § Résultats escomptés :
 - Meilleure connaissance par les femmes et par un public large des nouvelles dispositions du code de la famille et législation pénale
 - Plus grande référence de la part des femmes à leurs droits et leur capacité à les revendiquer
 - Moins de pratiques d'impunité en matière de violations des droits fondamentaux des femmes
- § Défis :
 - Préparer les centres d'écoute à recevoir les appels après la campagne de communication (cf dernière campagne menée avait submergé les centres).

4. Présentation du projet Ennakhil : « participation politique des femmes aux processus électoraux »

- § Objectifs globaux du projet :
 - Lobbying politique pour l'instauration d'un quota de femmes en politique aux élections législatives de 2007 ;
 - Renforcer les capacités des femmes à la participation politique dans la région Tensift el haouz ;
- § Actions prévues :
 - soutien aux futures candidates (soutien à leur campagne par l'élaboration d'outils de communication pour celles-ci...) ;
 - Cycles (et kits) de formation à leur intention.
- § Défis :
 - Délais courts ;
 - Qui soutenir (et ne pas soutenir) pendant les campagnes? Comment faire ce choix ? Comment mener les campagnes de soutien aux candidates ?
 - « Timing ».

5. Présentation du projet du Centre du Droit des Gens (CDG): « campagne de sensibilisation dans le milieu rural »

- § Objectif global : diffuser la connaissance de la Moudawana et de ses mécanismes juridiques, auprès des femmes ainsi que des praticiens juristes et des corps constitués, dans le milieu rural.
- § Activités :
 - Caravanes mobiles (avec écoutantes, supports documentaires, projection de supports audiovisuels...) passant dans les souks hebdomadaires en zone rural
 - Campagnes populaire de sensibilisation auprès des citoyens et citoyennes dans les campagnes des régions suivantes : Fès/Taounate, Casa, Settate, Safi, Sidi Kacem et Salé
 - Elaboration et mise en œuvre de deux brochures de sensibilisation (sur « les nouveautés du Code de la famille » et « les nouveautés du Code de Travail »)
 - Ateliers au profit des Adouls sur le Concept de l'Egalité entre les sexes à partir du code de la famille et le CEDAW
 - Sessions de formation sur les droits de la femme à travers le code de la famille et le code du travail ciblant les femmes de la Justice, de l'enseignement de la santé, de la police et du secrétariat d'état de la jeunesse

- Etude sur le terrain sur le thème : « l'applicabilité du code de la famille et du code du travail après un an et demie »
- § Défis :
- Toucher la population des juges ruraux, adouls et corps constitués (gendarmerie...);
 - La Moudawana réformée a enlevé des prérogatives aux Adouls, ceux-ci font circuler de fausses informations sur celle-ci. Il est donc nécessaire de les sensibiliser à l'esprit de la loi.
 - Les centres juridiques d'écoute n'existent que dans les villes, et pas à la campagne. De plus habituellement les femmes doivent se déplacer au centre alors que le CDG ira à la rencontre des populations.
- § Remarques :
- Les formateurs de la CDG sont déjà opérationnels et formés dans des institutions des Droits de l'Homme.
 - Ont déjà opéré des actions de sensibilisation en direction de la police, des gardiens de prison, du personnel de l'éducation.
 - Ont déjà fait une « caravane » de sensibilisation à la Moudawana qui a donné naissance à un centre d'écoute rural dans la région de Marrakech.

6. Présentation du projet de l'AMVEF : « Suivi de l'application du code de la famille »

- § Objectifs du projet :
- Formation des acteurs des tribunaux de la famille.
 - Réseautages et partenariats.
 - Evaluation du « travail domestique » pour un partage équitable des biens cumulés au cours de la vie conjugale en cas de divorce
- § Résultats escomptés :
- Assurer aux acteurs des tribunaux de la famille la formation requise concernant l'utilisation des techniques de la médiation familiale, et la socio- anthropologie de la famille tout en mettant l'accent sur l'évolution des valeurs, les changements des structures, des rôles et des relations familiales ;
 - Promouvoir la culture du genre auprès des acteurs des tribunaux ;
 - Revoir et évaluer la notion de « travail domestique » afin de s'accorder sur sa valeur réelle, ceci afin de bien définir les critères de partage des biens entre les époux qui décident de rompre leur mariage.
 - Améliorer le rendement des sections de la justice familiale.
- § Activités :
- Kits de formation élaborés par des spécialistes en matière de communication, de genre et de médiation ;
 - Formation des formateurs (à l'aide notamment des kits) ;
 - Formations dans les domaines « communication et écoute », « genre », « résolution des conflits » et « médiation » à destination des acteurs de la famille ;
 - Evaluation du travail domestique et partage des biens accumulés au cours de la vie conjugale.
- § Défis :
- L'interprétation et l'application du nouveau code de la famille sont loin d'être conformes à l'esprit ayant présidé à sa mise en conception et à sa promulgation.
 - Les magistrats interprètent différemment le nouveau code.
 - Risques de résistances des acteurs des tribunaux
- § Remarque : Importance de la dimension régionale.

IV. MECANISME D'EVALUATION, DE SUIVI ET INDICATEURS

1. Présentation par M.Bencheikh de la note méthodologique pour la réalisation d'une étude initiale et le développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

- § Objectif global de l'étude initiale : doit servir de base à l'identification d'un mécanisme et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme
- § Résultats escomptés :

- Mesurer le niveau actuel des connaissances dans les domaines d'activités du présent programme en vue de mesurer les acquis
 - Proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme pour l'accompagnement des partenaires
 - Essayer de capter des éléments de mesure
- § Défis :
- Certains des projets ne peuvent être évalués en deux ans ;
 - Difficulté d'évaluer un processus ;
 - Comment isoler les impacts de ce projet par rapport aux impacts des autres projets ;
 - Il existe plusieurs niveaux d'impact (ex : l'augmentation du niveau de connaissance est un impact, l'amélioration de l'autonomie de la femme est aussi un impact mais de niveau supérieur)
- § Remarques :
- Il importe de mesurer les effets par projet ET les effets du programme global
 - Pour effectuer l'évaluation du contexte, utiliser les différents écrits et analyses élaborés par la société civile
 - Se baser sur la triangulation c'est-à-dire l'utilisation d'au moins deux ou trois sources d'information ou approches pour donner plus de fiabilité à l'étude

2. Discussion sur les mécanismes de suivi, d'évaluation et de développement des indicateurs

- § Nécessité de diversifier les indicateurs.
- § L'étude initiale doit permettre d'extraire des indicateurs et statistiques actuelles qui seront utilisés pour effectuer le suivi (ex : la campagne de communication de l'an passé a provoqué des appels, comparer avec les chiffres qui seront issus de la campagne actuelle).
- § Importance du volet communication dans ce programme et dans ses différents projets. De ce fait nécessité d'évaluer la cohérence des messages et d'établir des consultations de tous à ce sujet pour s'assurer de l'existence d'un référentiel commun et d'une vision commune (partenariats pour la rédaction des messages...).
- § Evaluer la « réceptivité » des messages (différent de leur qualité).
- § Evaluer également l'utilisation, par chaque structure, des produits faits par les autres (CD, kits...).
- § Programmer des réunions trimestrielles avec les partenaires.
- § Appliquer les modalités de suivi et d'évaluation prévues par le programme : i) 3 sessions de suivi réunissant l'ensemble des partenaires en début de programme, à mi parcours et à la fin de la réalisation des activités ; ii) 3 rapports semestriels présentant l'avancement du projet ; iii) un rapport à la fin du projet présentant le degré de réalisation des activités et les conclusions des évaluations participatives; iv) l'évaluation externe du projet.
- § Préciser la périodicité des rapports analytiques sur l'état d'avancement de chaque projet.
- § Prévoir un cadre de rendement projets/programme.

Note : Pour plus de détails voir la note méthodologique de M. Bencheikh

V. DISCUSSION GENERALE

Les différentes présentations ont donné lieu à une discussion générale entre les différents participants sur :

- Les liens entre le mouvement des droits de la femme et la micro finance, entre les AMC et les centres juridiques (CEPAJ). La dynamique peut être double : les centres juridiques peuvent orienter vers les associations de micro crédit, et inversement.
- Les liens entre activités génératrices de revenu et sensibilisation aux droits : l'autonomie financière des femmes (micro crédit) peut constituer une opportunité de prendre connaissance des dispositions du Code de la famille
- L'originalité du programme réside dans son caractère transversal en termes de thématiques des projets et de représentation géographique (complémentarités / liens / opportunités de coopération).
- La nécessité de tenir compte de la particularité de la sensibilité du grand public à la problématique des droits humains des femmes (brochures, communication populaire, etc.)

- Le fait que le travail sur les témoignages des femmes en milieu rural peut être un procédé pour capter leurs connaissances en matière des droits humains des femmes au Maroc.

VI. RECOMMANDATIONS

Cette discussion a débouché sur un certain nombre de recommandations soit :

- 1) Faire le bilan des leçons apprises dans le domaine de la participation et de la représentation politiques, concernant le volet sensibilisation/formation.
- 2) Mettre au point un plaidoyer national sur la participation politique
- 3) Echanger les matériaux de sensibilisation, de formation, et outils produits entre Ennakhil et ADFM.
- 4) Partage de l'expérience du CLEF (ADFM) avec l'association Ennakhil concernant le soutien aux campagnes des candidates lors des élections législatives de 2007
- 5) Aborder la gendérisation de l'administration publique en travaillant sur :
 - i) une comparaison administration locale/administration centrale
 - ii) l'accessibilité des femmes aux services de l'administration publique
- 6) Tirer profit d'autres expériences dans l'administration marocaine telles que l'expérience du Secrétariat d'Etat à la famille, à l'enfance et aux handicapés « d'audit genre » mené avec le Haut commissariat au plan, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et soutenu par le FNUAP.
- 7) Régions ciblées par le CDG peuvent être celles d'implantation des projets de PlaNet finance
De même l'expertise du CDG peut être utile dans les projets de campagne visant le secteur du micro crédit (formateurs expérimentés, outils de formation...)
- 8) Mettre en œuvre l'interdisciplinarité comme approche concernant les droits des femmes au Maroc.
- 9) Faire la distinction entre différents ciblage des campagnes (grand public/ décideurs) : périodicité, messages, types de matériaux, langue, etc.
- 10) Le Kit de l'AMVEF peut profiter à CDG, le film documentaire d'Anaruz à CDG et PlaNet finance ;
- 11) Vécu des femmes victimes de violences dans le rural (CDG) à partager avec Anaruz (pour la partie qualitative du rapport annuel sur les violences faites aux femmes) ;
- 12) Lien avec un projet d'alphabétisation fonctionnelle des femmes en cours à l'UNIFEM ; (élaboration de fiches de formation sur le code de la famille), et une étude de l'UNESCO sur le thème de l'alphabétisation juridique ;
- 13) Mettre en place un bulletin mensuel d'information, et une liste de distribution électronique commune. L'UNIFEM pourrait assurer sa réalisation et son suivi.
- 14) Chaque partenaire préparera des rapports semestriels, qui seront mis à la disposition de tous.
- 15) Relayer l'information par le biais des femmes migrantes, RME (TV, radios et sites Internet « communautaires » implantées en Europe...)
- 16) Réaliser un guide sur le thème : « Comment communiquer avec le grand public... »

VII. INFOS

1) Utiliser le portail web www.anaruz.com et www.microfinanceamaroc.com .

2) PlaNet Finance propose qu'un atelier réunissant l'ADFM, PlaNet finance, le CDG, et Anaruz soit organisé sur le thème « Comment expliquer la Moudawana de manière efficace et cohérente ? » et « Comment réutiliser les bilans et recommandations des expériences passées, et les outils efficaces mis en place par le passé ? ». La date en sera fixée prochainement. Pour plus d'informations, contacter Didier KRUMM : dkrumm@planetfinance.org

3) PlaNet Finance a créé une base de données commune aux associations, et une étude sur « l'impact du micro crédit au Maroc » (2004).

Ces productions sont disponibles sur le portail web de l'association (www.microfinanceamaroc.com).

I. ANNEXES

A/ ANNEXE 1 : Participants à l'atelier

Ø UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)

Angle avenue Mly Hassan et Mly Ahmed Loukili. Rabat chellah

Tél : 037 70 35 55

Fax : 037 66 10 58

E-mail : unifem.morocco@undp.org

Site web : www.unifem.org

Personne contact :

- Anne Kristin TREIBER

annekristin.treiber@unifem.org

Ø ADFM (Association Démocratique des Femmes du Maroc)

9 rue Dixmude. Et2. Ap6. Benjdya. Casablanca.

Tel.: 212.22.44.2593

Fax: 212.22.31.45.47

E-mail: adfmcasa@menara.ma

Personnes contacts :

- Aïcha AIT MHAND (061 814 700)

aaitmhand@gmail.com

- Rabia BOUJIBAR (063 444 262)

rabou@menara.ma

- Rachida TAHRI (068 378 417)

- Rabéa NACIRI (061 472 385)

Ø AMVEF (Association Marocaine de Lutte contre les Violences à l'Egard des Femmes)

22 rue 35, avenue l'Hermitage, Casablanca.

Tél : 022 86 02 89/90

Fax : 022 86 02 89

E-mail : ecoute@casanet.net.ma

Personnes contacts :

- Hayat ZIRARI (061 150 900)

- Mama HAMIMIDA (061 263 722) :

hamimidamama@yahoo.fr

Ø ENNAKHIL : 24, lotissement Tichka, Unité V, Daoudiate, Marrakech

Tél : 044 33 14 31

Fax : 044 30 67 09

E.mail : aefe@iam.nat.ma

Site web: www.ae-fe.org

Personnes contacts:

- Zakia MRINI (061 341 072)

zakiamrini@yahoo.fr

- Karima WARDA (070 602 083)

karimawarda@yahoo.fr

- Zakia CHRAMO (067 355 695)

Ø PlaNet finance : 260, boulevard Zerktouni, 20000 Casablanca

Tél : 022 48 08 64/88/97

Fax : 022 48 09 07

E-mail : dkrumm@planetfinance.org

Personnes contacts:

- Didier KRUMM (061 072 565)

dkrumm@planetfinance.org

- Marine POINTILLART (075 367 817)

mpointillart@planetfinance.org

Ø Centre des Droits et des Gens : 38, rue Chefchawni, Ville nouvelle, Fes

Tel : 055 94 35 11

Fax : 055 94 09 81

E-mail : centredgfs@hotmail.com, centredgfs@caramail.com, centredgmaroc@gmail.com.

Personnes contacts:

- CHAHDI Jamel (061 25 45 35)

- BOUTAYEBI Latifa (065 17 30 60)

Ø ANARUZ : villa n°2, rue Ibn Mokla, les orangers, Rabat

Tel : 037 73 71 65 / 037 70 60 81

Fax : 037 26 35 06

E-mail : anaruz@menara.ma

Personnes contacts:

- LOTFI Amina (061 37 19 94)

alotfi@menara.ma

Ø CONSULTANT :

- BENCHEIKH Ahmed (070 76 10 15)

ahmedbencheikh@yahoo.fr

B/ ANNEXE 2 : Acronymes

ADFM	:	Association Démocratique des Femmes du Maroc
AEFE	:	Association Ennakhil pour la Femme et l'Enfant
AMC	:	Associations de Micro Crédit
AMVEF	:	Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes
ANARUZ	:	Réseau National des Centres d'Ecoute des Victimes de Violence
CDG	:	Centre des Droits des Gens
PF	:	PlanetFinance Maroc
UNIFEM	:	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

C/ ANNEXE 3 : programme de l'atelier

Jeudi 2 mars 2006

Heures	Activités	Intervenants
8h 30	Inscription des participants	
9h 00	Mot de bienvenue	Zineb Touim-Benjelloun Conseillère Genre pour l'Afrique du Nord UNIFEM
9h 15	Présentation du programme "Communication sociale, participation politique et gouvernance démocratique pour l'habilitation des femmes au Maroc"	Anne-Kristin Treiber Chargée de Programme UNIFEM
9h30	Discussions	
10h 30	Pause Café	
Présentation des projets de la composante : «Communication/Sensibilisation sur les droits »		
11h 00	«Initiative pour la genderisation de l'administration publique»	ADFM Casa
11h 30	«Campagne de sensibilisation des femmes dans le secteur du micro crédit»	PlaNet Finance
12h 00	«Campagne de communication grand public, spots TV et film documentaire»	ANARUZ
12h30	Pause Déjeuner	
	Suite de la présentation des projets:	
Présentation des projets de la composante : «Participation Politique et Gouvernance Démocratique pour l'habilitation des femmes »		
14h 00	«Suivi de l'application du code de la famille»	AMVEF
14h 30	«Participation politique des femmes aux processus électoraux»	Ennakhil
15h 00	Pause Café	
15h 30	«Campagne de sensibilisation dans le milieu rural»	Centre Droits des Gens
16h 00	Séance de discussion sur les liens et les perspectives d'échanges et de renforcement entre les différentes composantes du programme	

Vendredi 3 mars 2006

Heures	Activités	Intervenants
9h 00	Présentation de la note méthodologique pour la réalisation d'une étude initiale et le développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation.	M Ahmed Bencheikh
10h 00	Des concepts clés, une méthode : la gestion axée sur les résultats. Question/ Discussion	M Ahmed Bencheikh
10h 30	Pause Café	

11h 00	Elaboration des indicateurs et mise en place du mécanisme de suivi et évaluation. Question/ discussion	
--------	---	--

A4. Documents consultés

Agence Canadienne pour le Développement International Guide des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes, 2000.

Association Démocratique des Femmes du Maroc. Les processus d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique (Beijin +10).

Association Démocratique des Femmes du Maroc. Elections du 12 septembre 2003 : Problématique de la représentation féminine : Les espoirs avortés (Centre pour le Leadership Féminin) 2004.

Association Démocratique des Femmes du Maroc, Systèmes électoraux : Quels mécanismes pour la promotion des femmes ? Juin 2003.

Association Marocaine de la lutte contre la Violence contre les Femmes (AMVF), UNIFEM et PNUD.

Aurélié Dammame, Le genre à l'épreuve du développement au Maroc : Discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets. Thèse des Doctorat de l'Université d'Orléans, septembre 2005.

Attajd du 30/1/2006 :

- Après sa première défaite, le Plan d'Action pour l'Intégration des Femmes au Développement revient sous le nom de Stratégie Nationale pour la Justice et l'Égalité.
- Comparaison entre Plan d'Action pour l'Intégration des Femmes au Développement et l'approche genre social.

Attajdid du 28/2/2006 :

- Le projet Leadership Féminin : oui, mais pour qui ?

Bourqia Rahma, Société, Famille, Femmes et Jeunesse, Rapport thématique : janvier, 2006.

Centre pour le Leadership Féminin, Enquête sociologique : Perceptions de la femme décideur [E] publique et acteur [E] politique au Maroc : Freins et perspectives, 2002.

Code de la famille : Bilan et polémiques (Le Reporter, 26/2/2006).

Controverse sur la Moudawana : Qui faut-il croire ? (L'Economiste, 3/3/2005).

La loi, à elle seule, elle ne suffit pas... (La Nouvelle Tribune, 3/2/2005).

L'application du code de la famille : acquis et défis, Association Marocaine de la lutte contre -la Violence contre les Femmes (AMVF), UNIFEM et PNUD, 2006.

Les communautés face au nouveau code de la famille : Approche socioculturelle (Projet Leadership Féminin, World Learning Maroc, US Middle East Partenership Initiative, Décembre 2005).

Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes, Rapport annuel sur l'application du sur l'application du code de la famille, 2005 et 2006.

Moudawana : un bilan en demi-teinte (Le Journal Hebdomadaire, 4-10 février 2006).

Moudawana : Et si les juges étaient trop conservateurs (L'Economiste, 20/12/2005).

La Moudawana en peine sur le terrain (La Nouvelle Tribune, 21/10/2004).

Bilan de deux ans de l'application de la Moudawana (2M, Moubacharat Maa Koum, 15/3/2006).

La Moudawana a deux ans : Mariages, bilans et résistances (L'Economiste, 8/3/2006).

La Moudawana à l'épreuve du terrain, (www.info/articles, 3/7/2005).

Min Moudawant al Ahwal Achakhssia ila Moudawanat Al Oussra : Ayou Jadid, Travaux de la journée d'étude organisé par l'Association Al Hidn, 2005.

Un an après la Moudawana à l'épreuve du réel (Tel Quel, n° 166, mars 2006).

Rabéa Naciri, « Les droits des femmes », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.

Rabéa Naciri, « Le mouvement des femmes au Maroc », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.

Rabéa Naciri, « Les droits des femmes », Rapport du Cinquantenaire (Contributions), janvier 2006.

A5. Liste des personnes rencontrées (entretiens)

Aïcha AIT MHAND

Association Démocratique des Femmes du Maroc – ADFM, Casablanca

Rabéa BOUJIBAR

Association Démocratique des Femmes du Maroc – ADFM, Casablanca

Jamal CHAHID

Centre des Droits des Gens – CDG, Fès

Mama HAMIMIDA

Association marocaine de lutte contre la violence des femmes – AMVEF, Casablanca

Amina LOTFI

Réseau Anaruz, Rabat

Didier KRUMM

PlanetFinance, Maroc, Casablanca

Zakia LEMRINI

Association Ennakhil pour la Femme et l'Enfant – AEFE, Marrakech